

**Compte rendu de la séance du Conseil départemental
Le 14 janvier 2022
Adopté à la séance du Conseil départemental du 18 février 2022**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

AHRES Malika
ARCIERO Anthony
BERTOLINI Pascal
BOEDEC Yannick
BOISSEAU Laetitia
BOUGEARD Nicolas
CAVECCHI Marie-Christine
DECLERCK Mickaël
ECARD Sabrina
ETORE-MANIKA Edwina
FROMNTEIL Anne
HADDAD Patrick
ISRAEL Deborah
JOSE Patricia
LAMBERT-MOTTE Gérard
MELO Manuela
MENHAOUARA Nessrine
METREF Nadia
MOINE Sarah
PELISSIER Véronique
PHILIPPON Aziza
PLELAN Noellie
PUEYO Alexandre
RAFAITIN-MARIN Agnès
ROBIN Patrice
ROULEAU Philippe
RUSIN Isabelle
SABOURET Cédric
SCOLAN Muriel
STREHAIANO Luc
SUEUR Philippe
TINLAND Virginie
TOUBOUL Morgan
TOUNGSI-SIMO Cécilia
VATEL Thomas
VILLECOURT Céline
ZINAOUI Ramzi

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

BACHARD Julien - Pouvoir à AHRES Malika

DUBRAY Paul - Pouvoir à FROMENTEIL Anne

EON Pierre-Edouard - Pouvoir à PELISSIER Véronique

HAQUIN Xavier - Pouvoir à PLELAN Noellie

MEURANT Sébastien - Pouvoir à VILLECOURT Céline

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I.	QUESTION D'ACTUALITE	8
II.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	15
III.	INFORMATIONS	18
	1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information	18
	1-01 Bibliothèque départementale : document-cadre 2022-2027. Evolution des outils du service	18
	1-02 Avenant n° 3 à la convention de partenariat entre le Département du Val d'Oise et l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) 2019-2022	19
	2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes	22
	2-01 Décision modificative n° 3 relative à divers ajustements financiers de fin d'exercice. Budget départemental 2021 et Budget annexe du Château d'Auvers	22
	2-02 Rapport annuel de la Présidente relatif aux garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice 2021	23
	2-03 Rapport annuel de la Présidente relatif à la gestion active de la dette présenté au titre de l'exercice 2021	24
	2-04 Renouvellement des lignes de trésorerie en 2022	27
	2-05 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant la période du 1er au 31 octobre 2021 (article R. 2123-1 du code de la commande publique)	29
	2-06 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension et à la restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau à Argenteuil	29
	2-07 Présentation de la programmation 2022 des travaux de maintenance dans les collèges valdoisiens	31
	2-08 Soutien au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : signature d'une convention de partenariat et de financement du programme d'actions 2022	36
	2-09 Avenant à la convention de mise à disposition de services et de moyens matériels entre le Département du Val d'Oise et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP)	39
	2-10 Mise en place de la médiation départementale.	40
	3 - Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme	43
	3-01 Evolution de l'Appel à Projets Educatifs Innovants (APEI) proposé à l'ensemble des collèges	43
	3-02 Subvention accordée à UNIS-CITE 95 et UFOLEP 95 dans le cadre de la mise en œuvre du Parcours Sport, Olympisme et Citoyenneté 95 - Signature d'une convention tripartite	45
	4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité Prévention spécialisée - Logement	47
	4-01 Tarif des repas - restaurant administratif de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE)	47
	5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société	48
	5-01 Acquisition de 14 parcelles dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS)	48
IV.	MOTIONS	52

Début de la séance à 9 h 30

Madame CAVECCHI

Bonjour à tous.

Je laisse la parole à Madame SCOLAN pour faire l'appel.

Il est procédé à l'appel.

Madame CAVECCHI

Merci.

Monsieur SABOURET, voulez-vous prendre la parole ?

Monsieur SABOURET

Je voulais revenir sur les conditions d'organisation de la séance. J'ai une remarque à faire, puisque nous renouons avec une pratique que nous avons connue dans le passé, à savoir celle des séances exclusivement à distance. Nous avons quasiment passé une année complète à ce régime sous l'ancienne mandature. Nous étions quelques-uns à avoir expérimenté cette modalité sous l'ancienne mandature. Nous avons pu constater que ce n'était pas idéal pour les échanges. Lorsque vous m'avez contacté pour que nous tenions la première Commission permanente de janvier sous forme de visioconférence, compte tenu de la nouvelle situation sanitaire, je vous avais indiqué rapidement qu'il n'y avait pas de souci et que cela me paraissait pertinent de faire à distance ce type de réunion à caractère technique. En revanche, pour les séances plénières qui sont le moment mensuel où les élus départementaux se réunissent au sein de l'Assemblée départementale pour valider des délibérations, qui sont donc des moments démocratiques d'échanges importants, je crois que nous sommes à peu près tous d'accord pour dire que ce n'est pas idéal.

Compte tenu de la situation sanitaire, nous avons reçu vendredi un e-mail indiquant que la séance se tiendrait en distanciel pur, alors que nous avons convenu qu'une décision serait prise lundi en Conférence des Présidents. Cet e-mail a été annulé, puisqu'il a fallu attendre la décision de lundi, mais lundi...

Madame CAVECCHI

Cet e-mail était une erreur. Je vous ai appelé pour vous le dire et présenter mes excuses.
Si vous voulez que je fasse des excuses officielles, je le fais.

Monsieur SABOURET

Non, ce n'est pas l'objet. Je refais un petit historique pour dire qu'effectivement c'était une erreur, ou en tout cas une anticipation par rapport à la réunion de lundi.

Lundi, nous avons débattu de cette question. Le débat a d'ailleurs été très court ; la Conférence des Présidents a duré quinze minutes.

Finalement, nous constatons que, malgré le caractère non idéal des échanges à distance, nous allons faire la séance en visioconférence. Dont acte.

Nous l'avons fait aujourd'hui en visio. J'avais émis l'idée, et je continue à demander que soit étudiée la possibilité, en cas de séance en visio, que du mix présentiel-visio soit fait. D'ailleurs, cela se fait dans un certain nombre d'assemblées. Il m'avait été répondu que la salle des séances n'était pas équipée pour cela, ce qui me surprend tout de même un petit peu, vu qu'il y a des caméras, des écrans et des micros. Donc, je pense que ce n'est pas insurmontable et maintenant nous avons un petit peu de recul sur le fonctionnement à distance.

Je me permets ce type de remarque : je constate aussi qu'il y a des réunions qui se tiennent quand même en physique en ce moment au Conseil départemental. J'en veux pour preuve un jury de concours qui a eu lieu en présentiel mercredi matin. Tout cela pour dire que je pense qu'il ne faut pas non plus s'installer dans un dispositif un peu trop facile, où la séance publique serait régulièrement tenue à distance, parce que je pense que c'est néfaste pour les échanges démocratiques. Nous représentons les Valdoisiens et il est normal que nous ayons des échanges démocratiques, ce qui ne change pas grand-chose au résultat final, puisqu'il y a une différence d'effectifs considérable entre la majorité et l'opposition. Ce que je souhaiterais et je m'arrêteraïs là : si les conditions sanitaires ne sont pas améliorées en février, je comprendrais que le même dispositif soit reconduit pour la séance du 18 février. Par contre, si la situation s'est améliorée, c'est-à-dire si l'on n'a pas les 300 000 cas par jour comme aujourd'hui, si l'on a une tension hospitalière qui ne s'est pas

renforcée, je souhaiterais que la séance de février soit de nouveau tenue en présentiel avec les gestes barrières, avec les plexiglas qui séparent les Conseillers départementaux autour de la table. Je constate que le Parlement se réunit en présentiel, une grande majorité des assemblées délibérantes des collectivités territoriales se réunissent aujourd'hui en présentiel et des réunions au Département qui se tiennent en présentiel. Donc, on peut accepter qu'une séance ne se tienne pas en présentiel, mais il ne faudrait pas qu'on entre dans une habitude qui est une mauvaise habitude, puisqu'elle nuit à la qualité des débats.

Madame CAVECCHI

Vous nous prêtez des intentions qui ne sont pas les nôtres. Il faut quand même être très clair là-dessus. Evidemment, nous vivons au fur et à mesure et nous prendrons les décisions ensemble, en Conférence des Présidents. L'erreur de la semaine dernière, je l'ai admise. Aujourd'hui, les conditions ne sont pas réunies pour cumuler présentiel et visioconférence. Au début, nous avons testé, parce que nous pensions que c'était possible. Je me souviens très bien que nous avons un écho épouvantable. Je n'arrivais pas à comprendre ce que vous disiez et certains d'entre vous avaient du mal à comprendre ce que disaient la Présidente ou les élus présents dans la salle. C'est vrai que cela avait été très compliqué. Nous pouvons regarder s'il y a quelque chose à faire ou à améliorer. Nous pouvons essayer.

Aujourd'hui, nous le faisons en visioconférence, ce qui n'entérine pas les séances à venir. Dans les autres Départements et dans les Agglomérations, mes collègues ne le font pas systématiquement en présentiel ou en mélangeant. Je vous ai entendu.

Avant de commencer cette séance, je voulais vous souhaiter une bonne année, une nouvelle fois, parce que nous vivons des moments un peu compliqués avec nos concitoyens et nous pensons que, pour les uns et les autres, la vie n'est pas si simple au quotidien avec toutes ces obligations sanitaires qui s'y ajoutent. Nous avons une pensée pour tous : ceux qui sont dans la peine, puisque certains ont des inquiétudes pour leur santé. Je voulais vous souhaiter et souhaiter à nos Valdoisiens une bonne et heureuse année.

I. QUESTION D'ACTUALITE

Madame CAVECCHI

A l'ordre du jour, nous avons une question d'actualité. Je commencerai par cela.

Elle a été déposée le lundi 10 janvier 2022 par le Groupe de gauche, socialiste et écologiste. Elle concerne une demande d'installation de capteurs de CO₂ dans l'ensemble des collèges du Val d'Oise pour contrôler la qualité de l'air intérieur.

Monsieur SABOURET, vous pouvez prendre la parole et présenter cette question d'actualité.

Monsieur SABOURET

Merci Madame la Présidente.

Toutes mes excuses, j'aurais dû commencer par-là, par présenter les vœux de bonne année. Je m'associe aux vœux de bonne année que vous avez émis à l'endroit de nos collègues du Conseil départemental et plus largement nous souhaitons la bonne année aux Valdoisiens, à ceux qui suivent la séance en direct et à ceux qui viendraient à la suivre en différé.

La question d'actualité que nous avons souhaité déposer concerne la qualité de l'air intérieur qui fait l'objet depuis une quinzaine d'années de recherches scientifiques de plus en plus poussées. La mauvaise qualité de l'air intérieur favorise les problèmes de santé, comme l'asthme chez les enfants. Ces travaux nous invitent à agir, tout d'abord pour faire face à la crise de la Covid que nous traversons aujourd'hui. Depuis plusieurs mois, nous savons que la Covid se transmet davantage en milieu fermé, c'est-à-dire en intérieur, lorsque l'air ne se renouvelle pas ou se renouvelle peu, qu'en extérieur, lorsque l'air se renouvelle fortement. Avec l'apparition du variant omicron, nous observons ces dernières semaines des risques accrus de contamination en milieu fermé, en particulier dans les établissements scolaires. Scientifiquement, le taux de concentration de CO₂ dans l'air constitue un bon indicateur de ventilation d'une pièce. Or, cette donnée est facilement mesurable à l'aide de petits capteurs commercialisés depuis de nombreuses années. Les scientifiques recommandent l'installation de tels équipements dans les établissements recevant du public. Le dépassement des seuils d'alerte définis permet de ventiler

davantage les pièces, tout simplement en ouvrant les fenêtres. Le Ministère de l'Éducation nationale recommandait l'installation de tels capteurs dans les salles de classe dès le printemps 2021. Récemment, j'ai lu un rapport parlementaire qui allait dans le même sens. Certains Départements, comme la Haute-Vienne ou encore la Manche, dotent leurs collèges de tels équipements et les associations de parents d'élèves, comme les syndicats enseignants, les réclament de plus en plus régulièrement. Or, dans le Val d'Oise, à notre connaissance, aucune initiative de ce type n'a été prise par le Conseil départemental pour les 111 collèges placés sous notre responsabilité.

Le Groupe d'opposition du Conseil départemental du Val d'Oise souhaite donc alerter la majorité départementale sur cet enjeu. Nous demandons la possibilité d'installer dans les plus brefs délais des capteurs de CO₂ dans l'ensemble de nos collèges. C'est une dépense qui me paraît relativement limitée et il pourrait s'agir d'ailleurs dans un premier temps de capteurs mobiles pouvant tourner au sein de chaque établissement, avant une installation éventuellement définitive, si on la juge nécessaire, dans chaque salle de cours.

À cet égard, pouvez-vous nous informer si des commandes ont été passées ? Sur la politique que vous entendez suivre ? Dans notre question d'aujourd'hui, nous n'avons pas souhaité aller plus loin. Nous aurions pu parler de la question des purificateurs d'air. Pour l'instant, nous nous sommes contentés de ce premier étage qui est un étage de contrôle de l'état de l'air intérieur dans les collèges. Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer les suites que vous envisagez de donner à notre interpellation de ce jour.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Un petit mot sur les protocoles de l'Éducation nationale appliqués dans les collèges qui changent sans arrêt avec, évidemment, un petit souci au niveau de l'organisation dans les écoles et une confusion totale avec des complications pour les parents, pour les pharmaciens, pour les laboratoires, pour les enfants. Des choses très difficiles à vivre, n'en ajoutons pas.

Tout d'abord, le Département n'a pas fait ce choix global d'équiper toutes les salles de classe et tous les collèges. Nous avons quelques raisons à cela.

D'abord, elles sont un choix de cohérence. Le capteur de CO₂ est uniquement un dispositif de mesure et d'alerte. En fait, il alerte la personne qui est dans la pièce en cas de dépassement d'un seuil prédéfini de saturation de l'air ambiant en CO₂ pour qu'il soit procédé à l'aération du local. Sans entrer dans les détails, suivant les modèles, le seuil est réglable ou non, l'alarme est sonore ou visuelle, l'alimentation des dispositifs est autonome ou par branchement électrique. Si c'est autonome, il faut changer les piles toutes les quatre heures : vous voyez comme c'est compliqué.

Aujourd'hui, aucun élément n'est contraignant, d'ordre législatif ou réglementaire, relatif à l'équipement des établissements scolaires en capteur de CO₂. La seule chose recommandée et facile à mettre en œuvre est d'aérer régulièrement les locaux ; c'est la seule consigne en vue de prévenir la propagation du virus dans l'air intérieur.

Le protocole sanitaire mis en place pour la rentrée 2021-2022, afin de lutter contre la propagation du virus, indique que "l'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe, ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les intercourrs, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé. [...]. La mesure de concentration en CO₂ à l'aide de capteur permet d'évaluer facilement le niveau de renouvellement de l'air. Il est recommandé d'équiper les écoles et établissements scolaires de capteurs mobiles, afin de déterminer la fréquence d'aération nécessaire pour chaque local ou pour contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique dans les bâtiments où l'ouverture des ouvrants est déconseillée, voire impossible". C'est le protocole officiel.

Le protocole est complété par une fiche repère dédiée à l'enjeu de l'aération qui stipule que « une sensibilisation à l'importance de l'aération, aussi bien par les personnels que par les élèves, peut être facilitée par l'utilisation des capteurs » de CO₂ dans le cas où ils oublieraient d'ouvrir les fenêtres « dans le cadre d'une approche pédagogique ». Là, on se tourne vers les enseignants pour « par exemple par l'enseignement des mécanismes de propagation des virus, de la qualité de l'air intérieur, de la respiration, ou de la technologie

des capteurs ». C'est le travail qui peut se faire en atelier autour justement de cette réflexion. L'idée est quand même d'ouvrir les fenêtres. Il y a des capteurs qui disent : attention, il faut ouvrir les fenêtres, c'est le moment.

Or, les instructions officielles - je dis bien : officielles - sont d'ouvrir les fenêtres et c'est ce que nous faisons dans nos collèges. C'est appliqué d'une façon rigoureuse.

Ensuite, il y a un choix budgétaire. Le prix des capteurs de CO₂ varie entre 100 € et 400 € par capteur. Sans entrer dans les détails, 111 collèges multipliés par 30 classes ou locaux par collège, c'est environ 1 M€, si l'on veut les répartir équitablement sur l'ensemble de nos collèges. Un fonds d'aide de l'Etat, doté de 20 M€ a été mis en place pour aider les collectivités dans l'acquisition de ce type de matériel et, quand on fait les calculs, cela correspond à 2 € par élève. Imaginons qu'on le fasse, cela représenterait un coût net pour le Département de 800 000 €, uniquement pour dire qu'il faut ouvrir la fenêtre. C'est quand même un peu spécial. En plus, comme indiqué tout à l'heure, si les capteurs sont des dispositifs autonomes et non branchés sur le courant électrique, il faut aussi prévoir un budget pour le renouvellement des piles et pour les agents qui viennent changer les piles des capteurs plusieurs fois par jour.

Ainsi, nous avons fait un choix pragmatique, en tout cas à ce jour. Moins d'une dizaine de collèges ont émis des demandes de capteurs de ce type, souvent parce qu'ils ont reçu des représentants commerciaux d'entreprises qui souhaitent leur vendre des capteurs. Je note que les collectivités qui ont décidé un achat global pour ce type de matériel le font en prévoyant quelques capteurs par établissement. Dans ce cas-là, je ne vois pas à quoi cela peut vraiment servir. Par contre, le Département du Val d'Oise accomplit un effort de fond sur les pollutions graves de l'air ambiant dans nos collèges. La collectivité a missionné la société Bureau Veritas, afin de mettre en œuvre des interventions en deux temps. Dans un premier temps, la phase 1 a permis une évaluation des moyens d'aération des bâtiments, la vérification de la facilité d'accès aux ouvrants donnant sur l'extérieur et de la manœuvrabilité avec un examen visuel des bouches et des grilles d'aération. La phase 1 a été réalisée en 2020 dans l'ensemble de nos collèges. Aucun dysfonctionnement n'a été relevé. Pour rappel, il est du ressort du responsable de maintenance de vérifier régulièrement le bon fonctionnement des moyens d'aération des bâtiments. Dans un

second temps, ce sera la phase 2, une campagne de mesures de polluants a été mise en place selon les dispositions suivantes :

- On a commencé à analyser huit pièces au maximum par établissement pour faire un topo ;
- Une à deux pièces par étage ;
- Uniquement des salles de cours. On exclut les bureaux administratifs, les réfectoires, les salles des professeurs, les salles de sciences, les CDI ;
- Le taux d'occupation compris entre 50 % et 150 %, donc on estime entre 15 et 45 élèves par pièce ;
- La mise en place des capteurs durant 4,5 jours. Ce sont des capteurs fixés au centre de la pièce et qui sont, si possible, à une distance d'au moins un mètre des parois de la pièce, plafond compris. Le dispositif devra être placé hors de portée des élèves ;
- La salle en question doit être occupée au minimum 12 heures sur les 4,5 jours de mesures ;
- Deux campagnes doivent être réalisées sur une année, espacées de 5 à 7 mois pour les mêmes salles ;
- Une campagne de mesure en hiver, pendant la période de chauffe et une campagne en été, hors de la période de chauffe ;
- Le résultat doit être obligatoirement communiqué par l'organisme à la Préfecture en cas de dépassement des seuils.

S'agissant de cette phase 2, nous avons reçu les rapports finaux de 52 collègues, c'est-à-dire que les deux séries de mesures, hors et en période de chauffage, ont été réalisées. Pour ces 52 établissements, aucun dépassement de seuil n'a été relevé.

En raison du contexte sanitaire, cela a été compliqué d'avancer. Le calendrier a donc été légèrement décalé. Nous souhaitons que Bureau Veritas achève sa mission sur l'année 2022.

Enfin, il est à noter que l'ensemble des études menées depuis le début de la pandémie a démontré que le moment le plus sensible s'agissant de la contamination était la prise des repas. L'ensemble des mesures mises en œuvre jusqu'à ce jour dans les établissements

semblent par ailleurs efficaces, puisqu'aucun élève n'a été mis en danger et aucun cluster n'a été déclaré.

Le Département n'engagera donc pas une action globale d'achat de ce type de capteurs pour de raisons de cohérence, de coût budgétaire et de pragmatisme, mais si les Principaux de collège, qui sont des Principaux autonomes, souhaitent acheter des capteurs pour leur établissement, parce qu'ils ont des doutes, alors que ce n'est pas obligatoire, ils sont libres d'en faire l'acquisition, dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement qui leur est accordée.

Je peux même dire que, par exemple, dans le même style d'équipement, on a ajouté les défibrillateurs. Vous avez quelques collègues qui avaient commencé à acheter des défibrillateurs et nous les avons pris en charge ensuite, parce que c'est une question de survie pour les personnes en arrêt cardiaque. Nous avons voté ici même avec vous tous l'installation de défibrillateurs dans nos établissements.

Pour conclure cette longue introduction, je trouve qu'il est inutile d'acheter des capteurs de CO₂ pour attirer l'attention sur la nécessité d'ouvrir les fenêtres, alors que cela fait partie des choses qui sont obligatoires. Ouvrir des fenêtres, avant, pendant, après, entretemps, nous le faisons dans nos locaux, partout.

Voilà ma réponse, Monsieur SABOURET.

Nous avons un petit peu regardé qui prenait en charge et dans quel cas. C'est très différent d'une collectivité à l'autre. Par exemple, des Communes ont acheté quelques capteurs, des Départements, tels que le Loir-et-Cher a équipé 26 collèges avec trois capteurs - pour un collège, ce n'est pas beaucoup -, la Haute-Vienne en a acheté 200, soit 5 à 7 capteurs par collège, la Manche les change de salle. Tout cela ne rime pas à grand-chose. Pour les lycées, les Régions telles que l'Île-de-France, la Normandie, la Nouvelle-Aquitaine, ont acheté des capteurs pour des sommes parfois très importantes.

Nous n'allons pas débattre.

Monsieur SABOURET

Je sais très bien dans quel cadre interviennent les questions d'actualité. Ce ne sont pas des débats, il n'y a pas de vote, il n'y a pas d'intervention. C'était pour vous remercier d'avoir

répondu à la question. Ce n'est pas tout à fait la réponse que nous attendions, mais elle a le mérite d'être claire.

Je m'associe à ce que vous avez dit sur le fait que les protocoles qui changent sans cesse sont extrêmement pénibles pour la communauté éducative.

Au passage, concernant les capteurs de CO₂ dont les piles se changent toutes les quatre heures, je pense que l'information ne doit pas être bonne ou alors il ne faut pas acheter ces modèles-là, parce qu'il y a des capteurs de CO₂ dont l'autonomie garantie est une autonomie de 10 ans et ce ne sont pas des capteurs sur secteur... ou les piles ne sont pas les bonnes. A mon sens, il y a là un problème d'information.

Une chose m'a un petit peu interpellé dans votre intervention, mais cela ne nécessite pas de réponse immédiate de votre part. Vous avez dit que, parfois, l'ouverture des fenêtres est impossible. J'aimerais bien savoir dans quel cas cela se produit. Cela me surprend un peu que l'on ne puisse pas ouvrir les fenêtres dans des salles de cours des collèges du Département.

Madame CAVECCHI

Je réponds et, ensuite, nous avançons dans notre séance.

Pas chez nous, mais il existe des fenêtres qui s'entrouvrent seulement un tout petit peu pour des raisons de sécurité pour les élèves, mais ce n'est pas dans le Département du Val d'Oise.

Monsieur SABOURET

Si elles s'entrouvrent, la salle est ventilable naturellement.

Madame CAVECCHI

Elle est ventilable autrement, tout à fait.

Monsieur SABOURET

Par contre, vous avez indiqué que le coût net pour le Département, si des capteurs étaient installés partout, serait d'environ 800 000 €. Vous avez dit que la société Bureau Veritas

faisait un audit à l'heure actuelle, mais nous n'avons pas eu le coût de l'audit de Bureau Veritas.

Madame CAVECCHI

Cela ne coûtera pas 800 000 €, sinon ce serait un vrai problème. Je vous le communiquerai. Je ne l'ai pas là.

Monsieur SABOURET

Nous prenons acte de votre réponse. Ce n'est pas celle que nous attendions, mais elle a le mérite d'être là. Merci.

II. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

Je vais avancer sur l'ordre du jour avec l'examen des rapports et l'ordre de passage sur lequel nous nous sommes mis d'accord. C'est la première séance de l'année et, dans la logique, nous commençons naturellement par la Première Commission et nous enchaînons : Première, Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième.

Quelques informations compte tenu de l'ordre restreint. Les Présidents respectifs des Première et Quatrième Commissions ont proposé que les rapports fassent l'objet d'un examen par échange d'e-mails. Les Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions se sont tenues en visioconférence.

Nous avons quelques rapports connexes :

- Le rapport 1-02 est connexe avec la Troisième Commission ;
- Les rapports 2-06 et 2-07 sont connexes avec la Troisième Commission ;
- Les rapports 2-08 et 2-09 sont connexes avec la Cinquième Commission.

Ensuite, je souhaite vous proposer d'approuver les comptes rendus des Assemblées du 26 novembre et du 17 décembre 2021 que nous n'avions pas pu vous transmettre, puisque les Assemblées avaient été rapprochées. Ces comptes rendus vous ont été transmis sur la

KBox sauf erreur hier. En général, nous vous les faisons passer plus tôt pour que vous regardiez si vos interventions correspondent. Monsieur SABOURET vous me direz s'il y a un souci, parce que je pense que vous n'avez pas eu le temps de les lire depuis hier.

Monsieur SABOURET

C'était assez juste. Je crois que nous avons une petite modification demandée par e-mail. Si elle a été prise en compte, cela est très bien. C'est sur l'intervention de Monsieur BERTOLINI, me semble-t-il.

Madame CAVECCHI

D'accord. De toute manière, si ce n'est pas le cas, vous me le signalerez. En général, c'est fait, puisque c'est fait exprès pour que vous puissiez relire tranquillement les passages qui vous concernent.

Monsieur SABOURET

Globalement, les comptes rendus sont bien faits. Je voulais dire qu'ils sont plutôt qualitatifs.

Madame CAVECCHI

Oui, tout à fait. D'ailleurs, nous remercions la société chargée de les transcrire, puisqu'elle est là pour entendre et noter ce qui est échangé et décidé lors de nos séances.

Ensuite, nous allons avoir la motion contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité. Elle avait été déposée en novembre par le Groupe des élus de gauche, socialistes et écologistes. Elle a été examinée en Cinquième Commission. J'y reviendrai à la fin de notre séance.

Enfin, nous avons l'examen des rapports. On m'a dit qu'en Commission permanente, les votes ont eu lieu d'une manière différente, c'est-à-dire que le Président de Groupe est invité à faire savoir la position et ensuite le vote intervient par groupe. Je n'en ai pas parlé lundi à la Conférence des Présidents, parce que je ne le savais pas. Ainsi, Monsieur

SABOURET, nous n'avons pas échangé sur le sujet. Je veux bien que l'on fasse comme en Commission permanente, si cela vous convient. Sinon, nous votons normalement aujourd'hui : pour, Abstention, Ne Prend Pas Part au Vote ou Contre. Et, nous en reparlons à la prochaine Conférence des Présidents. Cela peut servir même quand nous sommes en présentiel. Dites-moi ce que vous en pensez.

Monsieur SABOURET

Comme cela, spontanément et sans en avoir référé à mon groupe, je réponds que l'objectif du système de vote est d'être sûr que les gens ont bien voté ce qu'ils voulaient voter. Nous avons arrêté nos positions de vote, donc je pense que nous pouvons procéder de la sorte. Avant, nous avions une phase où nous disions dans le tchat : je vote pour, je vote contre, je m'abstiens, etc. A mon avis, le comptage était un peu fastidieux pour les services. Si vous voulez reconduire cette modalité de vote, sous réserve que je n'ai pas de rappel à l'ordre aujourd'hui de la part des personnes de mon groupe, un vote par groupe me conviendrait.

Madame CAVECCHI

Je le propose aux Conseillers départementaux de la majorité, parce que nous n'en avons pas parlé non plus, puisque je viens de l'apprendre. C'est pour simplifier les choses. Mes collègues de la majorité sont-ils d'accord sur ce principe appliqué en Commission permanente ? Si vous n'êtes pas d'accord, mettez un petit mot dans le tchat. Tout le monde serait d'accord sur le principe. Donc, nous y allons comme cela. Nous allons gagner du temps. Merci de simplifier les choses pour nos services.

III. INFORMATIONS

1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information

1-01 Bibliothèque départementale : document-cadre 2022-2027. Evolution des outils du service

Madame CAVECCHI

Nous avons le rapport sur la Bibliothèque départementale avec un document-cadre pour 2022-2027 et l'évolution des outils de service. Il s'agit de la lecture publique. C'est très important. La Bibliothèque départementale de prêt est bien concernée par la lecture publique. Elle présente beaucoup et de très bons ouvrages. Je vais laisser la parole à Madame Patricia JOSE.

Madame JOSE

Merci Madame la Présidente.

Chers collègues,

Le Conseil départemental dispose d'une compétence obligatoire dans le domaine de la lecture publique qu'il met en œuvre en s'appuyant sur la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP), transférée par l'État au Département depuis le 1^{er} janvier 1986. Aujourd'hui, il convient de réadapter l'offre de service de la BDP aux nouveaux enjeux et besoins du territoire. Le présent rapport a donc pour objet de présenter les grands axes de la stratégie de la BDP pour 2022-2027, ainsi que les documents permettant leur mise en œuvre en Val d'Oise. Trois documents fondamentaux en lien avec le projet de service s'inscrivent dans cette évolution :

- les conventions de partenariat. 64 conventions pluriannuelles de partenariat ont été signées en 10 ans, elles arrivent aujourd'hui à échéance et leur renouvellement nécessite l'actualisation de leurs termes ;

- le dispositif d'appel à projets. L'évolution des pratiques et des usages dans les bibliothèques rend nécessaire de nouvelles thématiques et le suivi des projets pour lesquels le soutien financier du Département est sollicité ;
- la charte documentaire document-cadre 2022-2027. Elle encadre les actions d'acquisition, de valorisation et de régulation des collections gérées par la BDP. Cette charte permet l'adaptation, l'évolution et l'évaluation des collections, afin de calibrer en permanence l'offre aux attentes et besoins des publics.

Ce rapport n'a pas d'incidence financière additionnelle, dans la mesure où ces propositions sont réalisées à budget et à effectif constant. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci Madame JOSE.

Avons-nous des remarques ? Non, pas de prise de parole. Je procède au vote. Le Groupe d'opposition - on va le dire ainsi : le groupe de Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Pour sur cette délibération.

Madame CAVECCHI

Donc, le Groupe d'opposition est Pour. La majorité est favorable. Ce sera l'unanimité.
Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

1-02 Avenant n° 3 à la convention de partenariat entre le Département du Val d'Oise et l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) 2019-2022

Madame CAVECCHI

Il s'agit de l'avenant n° 3 à la convention de partenariat entre le Département du Val d'Oise et l'ESSEC qui est impliqué sur le développement du campus international. Le Département est très impliqué sur l'ensemble du développement et soutient des projets d'établissement au bénéfice concret pour les Valdoisiens. Etudes et analyses visent à

améliorer l'attractivité de notre territoire et cela en fait partie. Je laisse la parole à Monsieur SUEUR.

Monsieur SUEUR

Merci beaucoup.

En réalité, c'est le troisième avenant, puisque depuis 2013 nous sommes, avec la chaire d'économie urbaine de l'ESSEC, en partenariat à travers des conventions triennales qui permettent de nous donner, sur des thèmes très valdoisiens, un éclairage de cette école réputée qui bénéficie de notre attention et de notre aide depuis fort longtemps.

Le thème de 2020-2021 n'est pas neutre, puisque c'est le travail de ses étudiants sur l'impact du canal Seine-Nord. Vous le savez, la jonction entre l'Escaut et Compiègne ne se fera qu'en 2028. Toutefois, il peut y avoir des impacts territoriaux pour nous. Donc, nous avons cette étude. Je ne l'ai pas eue dans les mains, mais nos services peuvent s'en nourrir.

Pour 2021-2022, la chaire va faire travailler ses étudiants sur l'attractivité, avec un regard plus particulier de la vision des entreprises et dans leur rapport au territoire. Le CEEVO qui travaille toutes ces questions n'a pas attendu la chaire pour travailler ce rapport entre l'entreprise et le territoire. Nous savons très bien que l'attractivité repose sur des éléments corporels, mais aussi sur des éléments incorporels : la qualité de vie, les infrastructures, la formation et, en quelque sorte, tout un art de travailler ensemble.

C'est 40 000 €. Nous sommes fidèles à notre engagement, mais nous devons - je crois - apprécier à l'issue de ce dernier volet la véritable pertinence de ce partenariat.

Madame CAVECCHI

Très bien. Merci Monsieur le Vice-Président.

Monsieur SABOURET

Naturellement, nous voterons pour cet avenant n° 3, c'est-à-dire cette nouvelle étude que nous demanderons à la chaire d'économie urbaine de l'ESSEC sur un nouveau sujet, le sujet 2021 ayant été le canal Seine-Nord. Nous voyons bien que nous agissons ainsi pour soutenir l'ESSEC, établissement de référence sur Cergy et pour le Val d'Oise, parce que

nous ne pouvons pas accorder une subvention de fonctionnement, donc nous intervenons dans une logique un peu gagnant-gagnant, c'est-à-dire gagnant pour la chaire d'économie urbaine de l'ESSEC et gagnant pour nous aussi, parce qu'il y a un certain nombre d'études qui peuvent nous être utiles.

J'aimerais bien avoir communication de ces études, parce qu'elles ne sont pas disponibles. J'ai eu la curiosité de regarder les publications de la chaire d'économie urbaine de l'ESSEC et ces publications ne sont pas accessibles librement sur le site internet. Je pense que nous tous, Conseillers départementaux, nous intéressons au développement économique de notre territoire, ce serait bien que nous puissions avoir connaissance de travaux de la chaire d'économie urbaine, que le Département subventionne.

Madame CAVECCHI

On vous fera passer le résultat des études, bien sûr.

C'est un honneur d'avoir l'ESSEC sur le Département du Val d'Oise et, à côté de nos secteurs, être impliqué auprès d'universités est vraiment quelque chose qui me paraît essentiel. Essayer d'utiliser un petit peu leur capacité intellectuelle pour la recherche peut être intéressant.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je passe au vote. Le groupe de Monsieur SABOURET ?

Monsieur SABOURET

Pour.

Madame CAVECCHI

Notre majorité est pour. Merci beaucoup. C'est l'unanimité.

Adoption à l'unanimité

2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

2-01 Décision modificative n° 3 relative à divers ajustements financiers de fin d'exercice. Budget départemental 2021 et Budget annexe du Château d'Auvers

Madame CAVECCHI

Sur les finances, Monsieur BOEDEC a quatre rapports à nous présenter. La première d'entre elles est la Décision Modificative n° 3 relative à divers ajustements financiers de fin d'exercice, avec le budget départemental 2021 et le budget annexe du Château d'Auvers. C'est de la technique financière. Je laisse la parole à Monsieur Yannick BOEDEC.

Monsieur BOEDEC

Merci Madame la Présidente.

C'est ce que j'appelle de la "tuyauterie interne".

Cette Décision Modificative est presque exclusivement une passation de diverses écritures comptables, appelées des opérations d'ordre préalables à la clôture de l'exercice. Cela concerne essentiellement les équipements des collèges pour environ 8 M€, la mise à disposition de biens amortissables au CDFAS, l'ajustement du stock de l'unité de restauration de Saint-Leu-la-Forêt. Il est à noter une recette de fonctionnement de 190 000 € correspondant à la régularisation de la subvention du Château d'Auvers. C'était un résumé.

Madame CAVECCHI

Avez-vous des questions ?

Monsieur SABOURET

C'est juste une explication de vote, parce que nous avons bien conscience que c'est une délibération technique et qu'il n'y a pas d'implication réellement politique. Néanmoins, traditionnellement, sur les budgets, l'opposition vote contre les budgets, sauf si elle rejoint la majorité. C'est ce que nous avons fait la dernière fois, en votant contre les budgets. Là,

on est sur une Décision Modificative très technique. Nous restons sur cette position de principe, même si, sur le fond, en vérité, aucun des mouvements proposés ne nous pose problème. C'est plus un vote de principe.

Madame CAVECCHI

Très bien. Nous l'entendons ainsi. L'opposition est contre. La majorité est favorable. Si quelqu'un est défavorable, qu'il le fasse savoir. Merci beaucoup.

Adoption à la majorité

2-02 Rapport annuel de la Présidente relatif aux garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice 2021

Madame CAVECCHI

Je rends la parole à Monsieur Yannick BOEDEC pour le rapport annuel de la Présidente relatif aux garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice 2021.

Monsieur BOEDEC

En 2021, le Département a accordé un volume de garantie à hauteur de 5,7 M€, répartis entre Val d'Oise Habitat pour 992 308 € et 4,7 M€ au profit de la Fondation COS pour la construction d'un EHPAD avec une garantie à hauteur de 50 %.

Il y a aussi eu un réaménagement de la dette au profit d'un organisme social, les 3F, c'est une opération sans impact sur le stock de dettes.

Le cumul total des garanties octroyées par le Département sur la période 2013-2021 s'élève à 157 M€, donc un peu moins que le plafond fixé à 180 M€ par la délibération en 2012 et 2013.

Toujours pour votre information, l'encours de dette garanti, qui était à 457 M€, est passé à 467 M€ au 31 décembre 2021.

C'est un prendre acte. Il n'y a pas de vote.

Madame CAVECCHI

Tout à fait. Des questions ? Pas de question.

C'est un donner acte.

Donne acte

2-03 Rapport annuel de la Présidente relatif à la gestion active de la dette présenté au titre de l'exercice 2021

Madame CAVECCHI

Nous avons le rapport de la Présidente relatif à la gestion active de la dette présenté au titre de l'exercice 2021. La gestion de la dette est un geste important. Nous y sommes très attentifs et nous essayons de faire au mieux pour gérer ce stock de dettes au fil des années.

Monsieur BOEDEC

Cette délibération vient un peu en doublon avec le rapport d'Orientation Budgétaire que nous aurons le mois prochain. Donc, nous verrons en 2022 comment optimiser ces deux délibérations.

Pour cette année, en 2021, l'exercice est caractérisé par un environnement de taux très bas - tout le monde le sait - permettant au Département de limiter ses charges d'intérêt et de se financer sur des niveaux de taux extrêmement performants. L'encours de la dette au 31 décembre 2021 s'élève à 868,5 M€.

Pour mémoire, le Département a connu une phase d'endettement très soutenue entre 2008 et 2010, puis une phase de stabilisation à partir de 2012. Entre 2013 et 2015, l'évolution de stock de dettes a été maîtrisée dans un contexte de forte pression sur les finances départementales. De 2016 à 2019, le Département a réduit sa dette de 11 %, pour une diminution d'un peu plus de 100 M€ de son stock. En 2020, nous avons tous connu le même contexte, le désendettement a été stoppé pour permettre au Département de fonctionner. En 2021, la marge de désendettement a repris avec un désendettement de 25 M€. La dette départementale est donc passée de 1 000 M€ - pour ne pas dire un milliard - en 2016 à 868 M€ en 2021, soit une baisse de 13 % sur cinq exercices budgétaires, ce qui n'est pas une baisse extrêmement importante, mais en tout cas une baisse régulière.

Le taux moyen de l'encours de dette s'élève à 1,74 % contre 1,83 % en 2020. Il s'améliore évidemment chaque année au vu des taux dont nous bénéficions lors de nos emprunts.

L'encours de dette est réparti à hauteur de 80 % à taux fixe et 20 % à taux variable. La durée de vie s'établit à 7 ans.

En 2021, 60 M€ étaient levés, dont 30 M€ réalisés grâce aux émissions obligataires et 30 M€, plus classiquement, en emprunts bancaires.

Il est proposé au Conseil départemental de permettre à la Présidente de continuer de gérer la dette de la même manière et d'exploiter au mieux les opportunités offertes par les marchés financiers.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur le Vice-Président.

Monsieur SABOURET

C'est un donner acte. Donc, nous constatons la manière dont la dette a été gérée. Je pense que la question des projections dans l'avenir se posera lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Madame CAVECCHI

Ce n'est pas un donner acte. Nous votons, Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Nous votons pour vous autoriser à continuer à faire de la gestion de dette. Est-ce cela ?

Monsieur BOEDEC

C'est cela.

Madame CAVECCHI

On vote sur la stratégie que cela induit.

Monsieur SABOURET

On vous autorisera à continuer. Dans une collectivité, aujourd'hui, faire de la gestion active de la dette est nécessaire, surtout dans des collectivités importantes. Dans les petites communes, je pense que cela est compliqué, on n'a pas forcément les ressources pour le faire. Par contre, je pense qu'il n'y a pas un Département de France qui ne fait pas de gestion active de sa dette. Cela me paraît nécessaire de faire une gestion active de la dette. La seule remarque que je voulais faire est que finalement nous avons été dans une période historique, où les taux appliqués aux collectivités publiques n'ont cessé de baisser, c'est-à-dire que la courbe des taux réelle n'a cessé de baisser depuis dix ans. La question qui se pose avec des taux actuels qui sont des taux à quasi zéro. Il faut savoir que l'Etat emprunte à court terme aujourd'hui à des taux négatifs parfois, pas sur toutes les adjudications, mais pour certaines d'entre elles. Cette situation va-t-elle se prolonger ? On peut avoir des interrogations sur la facilité que l'on a à continuer à gérer la dette. Comme disent les gamers : on a pu gérer presque en "cheap mode", c'est-à-dire qu'on avait en permanence les taux qui baissaient et l'on avait des possibilités de gestion de dette qui était extrêmement favorable ces dernières années. Cette situation historique va-t-elle perdurer ? Aujourd'hui, il y a de gros doutes, on est en pleine interrogation. Il est peut-être prématuré pour saisir les tendances. En tout cas, c'est un point de vigilance et un point de difficulté, pour vous, pour la gestion de la dette dans les années à venir.

Monsieur BOEDEC

Il est évident que les taux ne vont pas continuer de baisser. Il y a même eu en 2021 une tension plutôt dans l'autre sens, limitée puisque les taux sont montés de 0,1 à 0,2 point et que, effectivement, tout va dépendre aussi du taux d'inflation 2022 et de savoir si l'inflation que nous avons connue en 2021 est éphémère, selon ceux qui font des prévisions économiques, mais ils se trompent régulièrement. Nous allons peut-être attendre avant de les écouter. Donc, nous allons attendre de voir le taux d'inflation 2022 qui aura un impact sur les taux d'intérêt. A partir de maintenant, il y aura un peu plus de vigilance, ce sera beaucoup moins simple, c'est la seule certitude.

Madame CAVECCHI

Je suis absolument d'accord avec toi. Il faut savoir que nous sommes suivis par un cabinet de très haut niveau pour accompagner notre travail autour de la dette.

Je voulais signaler que nous étions encore à un niveau très important de dette par rapport au budget du Département. Je crois que tu as cité le chiffre de 867 M€, c'est quand même très important et il ne faut jamais l'oublier. Cela fait partie des choses sur lesquelles nous sommes extrêmement vigilants.

Si vous le voulez bien, nous allons passer au vote. Monsieur SABOURET, comment vote votre groupe ?

Monsieur SABOURET

Sur la gestion de la dette, nous vous autorisons à continuer à faire de la gestion de la dette. Donc, nous votons pour. Si l'on peut s'endetter au coût le plus bas possible, c'est bénéfique pour les Valdoisiens.

Madame CAVECCHI

Nous sommes d'accord.

Je pense que la majorité vote favorablement aussi. Je vous en remercie, ce sera donc l'unanimité.

Adoption à l'unanimité

2-04 Renouvellement des lignes de trésorerie en 2022

Madame CAVECCHI

Nous avons un renouvellement des lignes de trésorerie pour 2022.

Monsieur BOEDEC

Juste pour rappeler que le Département a trois types d'outils de trésorerie : les titres négociables à court terme, à long terme et les lignes de trésorerie dites classiques.

En 2021, nous avons utilisé les titres à court terme à dix reprises. Comme les taux sont négatifs, cela a généré des recettes d'1M€ pour le Département. Nous n'avons pas utilisé les lignes de trésorerie, nous n'avons pas utilisé les titres à long terme.

Il est proposé au Département d'autoriser la Présidente à renouveler les trois lignes de trésorerie que nous avons à hauteur de 80 M€, même si nous ne les avons pas utilisés en 2021.

Madame CAVECCHI

C'est bien d'avoir un peu d'avance pour pouvoir les utiliser, si jamais nous en avons besoin. Qui souhaite prendre la parole ? Non.

Nous votons. Monsieur SABOURET, votre groupe ?

Monsieur SABOURET

On renouvelle les lignes de trésorerie. Est-ce bien cela ? Nous votons pour, je crois. Oui, c'est cela.

Madame CAVECCHI

On a eu un avis favorable à la Deuxième Commission à l'unanimité.

Monsieur SABOURET

Je faisais une vérification. Nous votons pour.

Madame CAVECCHI

La majorité est favorable. Unanimité, merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

2-05 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant la période du 1er au 31 octobre 2021 (article R. 2123-1 du code de la commande publique)

Madame CAVECCHI

Je donne la parole à Madame RAFAITIN-MARIN pour la présentation des marchés, comme elle le fait habituellement et régulièrement.

Madame RAFAITIN-MARIN

Il s'agit de présenter les marchés inférieurs à 214 000 € HT passés en procédure adaptée pendant la période d'octobre 2021 pour un montant global de 1 911 478,70 €, ce qui correspond à 633 engagements comptables. Vous en avez le détail sur les tableaux.

Madame la Présidente, c'est un donner acte.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Des questions ?

Pas de question.

Vous avez tout le détail, si vous le souhaitez. On se rend compte de la diversité des achats du Département quand on regarde les tableaux de près.

C'est un donner acte. Merci.

Donne acte

2-06 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension et à la restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau à Argenteuil

Madame CAVECCHI

Nous avons l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension et à la restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau à Argenteuil. Toute cette extension va dans l'amélioration de l'accueil des collégiens sur notre Département, vu l'augmentation du nombre d'élèves. Je donne la parole à Madame Virginie TINLAND, rappelant que la livraison est prévue pour le printemps 2024.

Madame TINLAND

Merci Madame la Présidente.

Puisque Madame la Présidente parle de la livraison en 2024, je rappelle que nous avons autorisé le lancement de cette opération en 2020 pour un montant de travaux estimé à 5 M€ et que l'extension et la restructuration consistent à démolir les logements existants pour construire en lieu et place la demi-pension et la restructuration ensuite de la demi-pension actuelle pour ajouter huit salles de classe supplémentaires. Le démarrage des travaux est prévu fin 2022 pour une livraison en 2024.

Le jury de concours s'est réuni deux fois - comme toujours -, en mai 2021 et en novembre 2021. Aujourd'hui, il s'agit d'attribuer la maîtrise d'œuvre à l'agence d'architecture Yves CHEMINEAU Architecture et d'autoriser la Présidente à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 668 751,20 € et d'autoriser le versement également de l'indemnité de 30 000 € aux trois candidats qui n'ont pas été retenus, mais qui ont remis des prestations conformes au règlement de concours.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Madame la Vice-Présidente.

Des remarques ?

Non.

Donc nous votons. Monsieur SABOURET, comment vote votre groupe ?

Monsieur SABOURET

Nous votons favorablement.

Madame CAVECCHI

Je vous en remercie pour les collégiens. La majorité vote pour. Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

2-07 Présentation de la programmation 2022 des travaux de maintenance dans les collèges valdoisiens

Madame CAVECCHI

Je rends la parole à Madame TINLAND. Il s'agit de la présentation de la programmation 2022 des travaux de maintenance dans les collèges valdoisiens. Comme tous les ans, nous faisons cette opération en partenariat avec les collèges.

Madame TINLAND

En effet, Madame la Présidente. Je l'espère, grâce à votre vote aujourd'hui, c'est le lancement de la programmation 2022 des travaux de maintenance dans les 111 collèges. Chaque collège prévoit les travaux qu'il estime nécessaire. Cela fait l'objet d'une étude avec les services de la Direction patrimoniale. Ils sont en concertation permanente avec les établissements dans leurs besoins. Ensuite, en cas de refus de la Direction patrimoniale, il y a une commission de recours au sein de laquelle nous étudions les besoins. Par exemple, certains collèges vont avoir une restructuration, on n'y fait donc pas de gros travaux, la commission de recours sert à cela.

Cette année, le montant annuel est d'un peu plus de 20 M€ pour la maintenance dans les collèges auxquels s'ajoute un budget additionnel de 8,2 M€ - j'ai arrondi les chiffres - qui constitue une provision pour les travaux urgents et imprévisibles, ce qui est indispensable en cas de problèmes qui peuvent survenir dans le courant de l'année. Ce peut être des couvertures, des problèmes de réseau. Cette somme est importante et utilisée. Nous avons une somme globale de 29 M€ qui seront consacrés en 2022 à la maintenance des collèges. Je ne vous détaille pas les travaux, puisque vous avez le détail dans le rapport. Vous avez le pourcentage pour les différents travaux, qui peuvent être de la sécurité, de la mise en conformité, de la remise en état, des travaux d'amélioration divers et, bien entendu, les travaux dans les demi-pensions et dans les offices et également dans les logements de fonction. J'en profite pour remercier les services de la Direction patrimoniale qui sont quotidiennement à l'écoute des collèges pour leurs besoins en travaux et surtout pour la mise en œuvre de ces travaux.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup d'avoir résumé cette délibération importante. Quand je dis "important", c'est important pour la vie dans les collèges. Je trouve que pour vous, Conseillers départementaux, ce qui est intéressant en annexe des rapports est que vous avez les fiches par collège des travaux qui vont être votés et vous les avez aussi par catégorie de travaux. Donc, quand vous allez dans les Conseils d'administration, vous pouvez apporter des éléments ou répondre à des questions. On entre vraiment dans le détail. Les services font un travail assez exceptionnel, je trouve.

Monsieur HADDAD

Bonjour, Madame la Présidente.

Madame la Vice-Présidente, chers collègues,

Evidemment, nous allons voter pour cette délibération qui permet d'investir dans la maintenance de nos collèges.

Simplement trois remarques pour dire à quel point cela est essentiel.

La première est que notre croissance démographique départementale est toujours très dynamique : selon le dernier recensement, 55 000 nouveaux habitants en six ans, soit une hausse 4,6 % et le Département le plus jeune de France avec la Seine-Saint-Denis. Donc, ce sont des investissements qu'il faudra continuer de prévoir de façon structurelle.

Il faut aussi avoir présent à l'esprit le besoin de construction de nouveaux collèges, on pense en particulier à Bezons qui a connu une hausse de sa population de 14 % en six ans.

Nous tenions à saluer la construction d'un quatrième collège à Villiers-le-Bel. Dans cette ville, il y a aussi le collège Saint-Exupéry construit en 1968 qui n'a jamais connu de profonde réhabilitation et qui a donc besoin d'en avoir une. Il faut rester très vigilant sur ces besoins d'investissement, en maintenance, en construction de collège et en réhabilitation profonde. Il faut privilégier les collèges à 600, plutôt que les collèges à 800.

C'est extrêmement important pour la qualité du cadre de vie et du cadre d'enseignement.

En termes un tout petit peu techniques, mais très brièvement, même si cela a son importance, j'insiste sur la rénovation thermique des collèges qui est rarement optimale, parce qu'ils n'ont pas été construits à un moment où l'on avait les mêmes préoccupations en matière thermique et en matière environnementale. Rénover thermiquement, c'est faire

d'une pierre trois coups : c'est le confort des personnels, c'est le confort des collégiens et c'est la moindre consommation énergétique, donc la transition écologique. Nous ne pouvons qu'inviter le Département à accentuer ses efforts en la matière. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Monsieur HADDAD.

Juste une première réponse sur la partie construction et reconstruction, à moins que Virginie veuille le faire. Je peux vous citer :

- la poursuite des travaux de restructuration du collège Pierre de Ronsard à Montmorency ;
- l'engagement des études pour les projets de nouveaux collèges à Villiers-le-Bel, à Persan et à Osny ;
- en mars 2022, le lancement des travaux de reconstruction et de modernisation, ce n'est pas le collège, c'est le CDFAS à Eaubonne. Comme c'est important pour nous, je le cite au passage ;
- à l'été 2022, le lancement des travaux d'extension du collège Martin Luther King à Villiers-le-Bel ;
- en septembre 2022, l'ouverture du nouveau collège de Cergy avec la livraison d'un gymnase à fin 2022, puisque la Ville prend en charge le gymnase, mais c'est nous qui sommes maître d'œuvre ;
- en septembre 2022, l'ouverture du nouveau collège au Plessis-Bouchard ;
- en septembre 2022, la fin de la reconstruction de l'extension du collège Jules Ferry à Eaubonne qui a été assez phénoménale, puisque tout s'est fait en site occupé ;
- en septembre 2022, la livraison de quatre nouvelles classes au collège Saint-Exupéry de Villiers-le-Bel pour attendre le quatrième collège, dont vous avez parlé ;
- en septembre 2022, des classes au collège Ariane d'Argenteuil pour attendre la suite de la construction d'un collège à Argenteuil.

Evidemment, il y aura le collège à Bezons, etc.

Donc, on a vraiment un programme très important, comme vous le savez et comme vous les avez votés.

En ce qui concerne le sujet de la performance énergétique. On vient de voir les opérations de maintenance et d'entretien annuelles qui sont des opérations avec des recherches en priorité de sécurité et, justement, de performances énergétiques avec une attention particulière portée soit à la réduction des consommations énergétiques - c'est important - soit à l'amélioration de la performance thermique des bâtiments - c'est beaucoup plus délicat et difficile et plus long à faire. Nous avons entrepris :

- des campagnes de modernisation des luminaires, qui sont menées chaque année dans les collèges, au bénéfice de matériel LED moins énergivore ;
- des travaux de réfection d'étanchéité en toiture qui s'accompagnent systématiquement - j'insiste - de la mise en œuvre d'une étanchéité en toiture, dès lors que la configuration de la toiture et de la capacité structurelle du bâtiment le permet ;
- des remplacements des menuiseries extérieures se font pour des modèles à double vitrage et à rupture de pont thermique. Là, on est donc bien dans l'énergie facilitée et économique ;
- des opérations ponctuelles d'isolation sont aussi réalisées ;
- le parc des chaudières, parce que les chaudières sont importantes. Le parc des chaudières des collèges a été quasiment intégralement remplacé. On a réduit l'âge moyen de ces installations à moins de sept ans sur l'ensemble du parc ; quand il était encore de quinze ans, il y a huit ou neuf ans. Les chaudières désormais mises en œuvre sont des modèles à condensation, technologie dont il est reconnu qu'elle est 30 % plus économe en énergie. Donc, on est vraiment dans le sujet que vous évoquiez.

Quant à la dernière chaudière au fuel de nos bâtiments, qui n'est pas dans un collège, mais au Centre d'exploitation des routes de Marines, son remplacement est prévu à la fin de la saison de chauffe - évidemment, on ne remplace pas les chaudières comme cela ; c'est juste une parenthèse sur le sujet -, après le remplacement de celle du Centre de Magny cette année.

Je reviens aux collèges :

- une campagne de raccordement de 11 collèges au réseau de chaleur urbain est en cours. Cela est aussi important, puisqu'on sait que les réseaux de chaleur urbains permettent des économies d'énergie.

Concernant les opérations lourdes, les constructions neuves bénéficient toutes d'un haut niveau de performance thermique. Les opérations de restructuration qui portent sur des bâtiments existants comprennent pour leur part des interventions d'ampleur sur l'enveloppe des bâtiments, ainsi qu'une modernisation des équipements de chauffage. Nous sommes exactement dans ce cas-là pour les collèges Jules Ferry d'Eaubonne, dont je parlais tout à l'heure, et Pierre de Ronsard à Montmorency.

Je sors un peu des collèges. Nous avons une opération du même style au CDFAS pour le complexe Luc Abalo ; on est en train de travailler sur le sujet pour voir comment on peut l'isoler complètement et permettre justement des économies d'énergie.

On a sollicité et obtenu des financements de la part de l'Etat au titre du plan de relance. Des actions ont été engagées pour une amélioration de la performance thermique de nos bâtiments. Je vais vous donner quelques exemples :

- 750 000 € concernent le raccordement au réseau de chaleur de 11 collèges ;
- 750 000 € concernent les travaux d'isolation par l'extérieur, de remplacement de menuiseries extérieures et de remplacement des installations de chauffage conduits au collège Pierre de Ronsart ;
- 1 317 000 € au titre de travaux d'amélioration de la performance thermique conduits au titre de la programmation annuelle et réalisés dans 12 collèges.

Les actions à venir sur 2022-2028 se chiffreront autour de 40 M€. Le Département s'est engagé dans une démarche de réduction de ses consommations d'énergie et d'amélioration de la performance thermique de ses bâtiments. Une première phase de collecte de données, notamment pour définir les consommations réelles - ce n'est pas si simple -, et d'analyse est en cours. La réalisation de cette phase permettra ensuite de vous proposer une stratégie d'action qu'il conviendra ensuite de décliner au travers d'un plan d'action pluriannuel chiffré et, pour rappel, les différentes échéances du décret tertiaire se situent à 2030. L'objectif est de réduire de 40 % la consommation d'énergie en 2030, de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050. Je n'y serai plus, mais vous aurez tout cela en charge, chers amis, donc à suivre sur les années à venir. Quoique, finalement, 2050, pourquoi pas ? Je suis en forme. Ces interventions viendront s'ajouter aux opérations de restructuration des collèges qui sont notamment prévues au titre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), mandat que

nous aurons à discuter le mois prochain et qui intégrera des interventions lourdes visant à améliorer très significativement la performance thermique de ces établissements.

Vous l'avez compris, c'est vraiment un souci de travail, d'objectif de nos équipes et je vais les remercier de nouveau, parce que c'est un travail d'ensemble, c'est un travail de fourmi parfois, mais efficace, et qui nous permet d'avancer de belle manière. Voilà ma réponse.

Nous allons voter.

Monsieur SABOURET

Comme l'a dit Patrick au début de son intervention, nous votons pour cette délibération. Nous sommes favorables à ce que les travaux soient réalisés dans les collèges. Donc, nous soutenons cette délibération bien évidemment.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

La majorité applaudit, j'imagine, cette délibération importante.

Donc, unanimité. Merci infiniment.

Adoption à l'unanimité

2-08 Soutien au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : signature d'une convention de partenariat et de financement du programme d'actions 2022

Madame CAVECCHI

Nous avons le soutien au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français, qu'on a l'habitude d'appeler le PNR du Vexin, avec la signature d'une convention de partenariat et de financement pour un programme d'action pour l'année 2022. Je laisse volontiers la parole à Monsieur Thomas VATEL.

Monsieur VATEL

Merci Madame la Présidente.

Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous le savez, l'attractivité du territoire est un axe majeur de la majorité départementale. A ce titre, le PNR du Vexin français s'étend sur près de la moitié du territoire départemental, avec 78 communes, il présente une situation privilégiée en étant situé à la fois sur le département du Val d'Oise et sur le département des Yvelines. Le Département du Val d'Oise a soutenu la création du PNR en 1995 et contribue depuis à la réalisation de ses programmes d'action et au développement de son territoire. Dès lors, dans ce rapport, il est proposé à la fois d'approuver un projet de convention bilatérale avec le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion (SMAG) du PNR pour l'année 2022 et d'accorder une subvention départementale d'un montant de 100 000 € en crédit de fonctionnement.

Dans ce contexte, les services des différents acteurs se sont rapprochés pour établir une programmation d'action pour l'année 2022. Six actions spécifiques seront menées :

- la reconduction et la finalisation de l'élaboration de fiches-conseils sur les aménagements et la qualité paysagère ;
- un programme d'animation visant à la découverte ;
- la médiation et la valorisation du site archéologique de Genainville ;
- le soutien aux musées et maisons à thème du Vexin ;
- la mise en œuvre de séances de cinéma en plein air, saison 2022. J'ouvre une parenthèse : cela a été un véritable succès l'année dernière, réunissant beaucoup de monde dans nos petits villages du Vexin ;
- des actions éducatives en direction des collèges du Val d'Oise pour l'année scolaire 2021-2022.

Vous trouverez le tableau récapitulatif de ces actions en annexe du présent rapport. Je ne vais évidemment pas détailler l'ensemble de ces actions ce matin.

Les modalités de règlement de la participation du Département du Val d'Oise aux opérations du PNR seront les suivantes :

- un versement d'un acompte de 50 % à l'aide prévisionnelle du Département, après approbation de la convention de financement et de partenariat par l'Assemblée départementale ;
- le solde du programme d'action au *pro rata* de la dépense constatée et certifiée par le comptable public.

Par ailleurs, les subventions des actions qui n'auraient pas démarré avant le 31 décembre 2022 seront considérées, malheureusement, comme caduques. Voilà, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci Thomas.

Des remarques ?

Des interventions sur ce partenariat avec le PNR ?

Monsieur SABOURET

Non, on est sur quelque chose de classique.

Madame CAVECCHI

Absolument. Je passe au vote. Monsieur SABOURET ?

Monsieur SABOURET

Nous votons pour, comme nous l'avons toujours fait.

Madame CAVECCHI

Nous sommes dans un moment officiel, je suis obligée de vous poser la question.

Monsieur SABOURET

Tout à fait. Nous pourrions changer de vote, comme sur toute délibération qui repasse chaque année. Ce n'est pas interdit non plus.

Madame CAVECCHI

Ce n'est pas quelque chose de définitif. La majorité est favorable. Très bien. Merci beaucoup pour l'unanimité.

Adoption à l'unanimité

2-09 Avenant à la convention de mise à disposition de services et de moyens matériels entre le Département du Val d'Oise et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP)

Madame CAVECCHI

Je donnerai la parole à Monsieur ROULEAU pour l'avenant à la convention de mise à disposition de services et de moyens matériels entre le Département du Val d'Oise et un syndicat que nous connaissons bien, le Syndicat Mixte de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP), qu'on appelle le SMAPP. C'est notre forêt de 1 350 hectares, et ce n'est pas rien.

Monsieur ROULEAU

Bonjour à tous.

Il s'agit d'une forêt d'un million d'arbres, le plus grand projet depuis Colbert qu'on réalise sur le département. On a une convention depuis 2014 de mise à disposition de personnel et de moyens techniques avec le SMAPP. Là, on vous propose un avenant, cela pour plusieurs raisons :

- le SMAPP entre dans une phase beaucoup plus opérationnelle de plantations d'arbres, donc il faut s'adapter par rapport à cela ;
- il s'agit aussi de s'adapter par rapport à la nouvelle organisation départementale qui a débuté au 1^{er} janvier 2022.

Donc, on vous propose de rattacher la gestion du SMAPP à la Direction du Développement Durable et de l'Agriculture (DDDA) et de passer les équivalents temps plein (ETP) de 1,65 ETP à 1,1 ETP, ce qui est lié principalement au fait que le SMAPP souhaite avoir un directeur en nom propre et non plus un directeur qui est issu du personnel du Conseil départemental. J'en profite pour remercier Madame Anne LOCATELLI qui a tenu ce poste-là pendant des années et qui a fait un excellent travail ; cela n'a pas toujours été facile, même si l'on est aujourd'hui dans une phase plus opérationnelle, il y a eu beaucoup d'échanges pour cette forêt et en particulier des financements à récupérer pour lancer ce projet. La mise à disposition du personnel va se répartir avec un chargé de mission "Aménagement" qui sera à 100 % de la DDDA. La gestion budgétaire, comptable et ressources humaines pour 10 %, ce qui ferait 1,1 ETP.

Bien évidemment, on continue à fournir des moyens matériels au SMAPP. Voilà, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci Philippe. Je m'associe à tes remerciements.

D'ailleurs, nous n'avons pas terminé, puisque nous rachetons les parcelles et il y en a des milliers. Donc, c'est un travail de fourmi. Merci beaucoup à Anne, merci au Président aussi du SMAPP qui se donne à corps perdu, je dirais, dans cette belle entreprise.

Quelqu'un veut-il intervenir ? Non. Monsieur SABOURET, dites-moi tout pour le vote.

Monsieur SABOURET

C'est une réorganisation qui nous apparaît logique, donc nous voterons pour.

Madame CAVECCHI

Très bien. Merci. La majorité est favorable. Merci beaucoup, donc unanimité.

Adoption à l'unanimité

2-10 Mise en place de la médiation départementale.

Madame CAVECCHI

La médiation départementale est un sujet important qui nous a intéressés. Madame Muriel SCOLAN va nous en expliquer l'essence même et le devenir, mais nous tenions vraiment à garder un médiateur. Donc, c'est pour cela que nous vous présentons cette délibération, à la suite du changement intervenu par la loi. Muriel.

Madame SCOLAN

Tout à fait, Madame la Présidente, c'est l'objet de cette délibération.

Il s'agit d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, de favoriser une relation de proximité entre le Département et les Valdoisiens qui constitue - vous en conviendrez - un axe prioritaire de l'action du Conseil départemental pour cette mandature 2021-2028.

Dès lors, il est important de proposer un espace de dialogue pour permettre de faciliter

l'accès de nos concitoyens aux services offerts par le Département et notamment dans les situations d'incompréhension des décisions individuelles susceptibles d'être prises dans la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Il est donc proposé ici de créer une fonction de médiation départementale, dont les conditions résultent des dispositions d'une nouvelle loi sortie le 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et qui a institué un cadre juridique actualisé propre à la médiation territoriale.

Ici, pour le Département du Val d'Oise, le médiateur départemental exercera ses fonctions dans tous les domaines de compétence du Département. Si le motif de la saisie ne relève pas des compétences du Département, le médiateur aura pour rôle de réorienter le demandeur vers les institutions idoines.

Son mandat non renouvelable sera de même durée que celui des Conseillers départementaux. Il exercera ses fonctions sous la forme de vacations et le Département lui mettra à disposition les moyens humains et matériels à l'exercice de ses missions.

La loi prévoit la gratuité de la médiation. Chaque année, le médiateur transmettra à l'organe délibérant, c'est-à-dire à nous-mêmes, un rapport d'activités rédigé dans le respect du principe de la confidentialité. Voilà, Madame la Présidente, chers collègues.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Muriel.

As-tu précisé que nous avons une proposition pour présenter un médiateur ?

Madame SCOLAN

Je n'ai pas abordé cette question, mais je peux le faire. Afin de garantir l'indépendance de la fonction, il est proposé de désigner aux fonctions de médiateur départemental Monsieur Gérard MAURY, Président honoraire du Tribunal de commerce de Pontoise.

Madame CAVECCHI

Très bien. Il a assuré la présidence du Tribunal de commerce de Pontoise pendant de longues années. Il est reconnu par tous pour son indépendance d'esprit et sa capacité d'être

à l'écoute et de trouver des solutions de compromis ou pour faire avancer les dossiers des uns et des autres.

Voilà ce que nous vous proposons ce matin pour remplacer le poste de médiateur tenu par un Conseiller départemental et qu'il ne nous est plus possible de gérer de cette manière du fait de la nouvelle loi.

Monsieur SABOURET

Madame la Présidente, vous souligniez que la médiation départementale était assurée préalablement par l'une de nos collègues. Je crois que c'était Madame MERIZIO, si je ne me trompe pas.

Madame CAVECCHI

Tout à fait.

Monsieur SABOURET

Elle avait été nommée médiatrice sous la précédente mandature. Effectivement, la loi ne permet plus à un élu d'assurer cette fonction de médiation au sein du Conseil départemental.

Cela nous paraît pertinent de disposer d'un médiateur, sachant qu'il y a déjà d'autres institutions qui bénéficient de médiateurs. En fait, il est assez fréquent d'avoir des médiateurs, je ne dirais pas partout, mais en tout cas d'avoir des médiateurs dans beaucoup d'institutions. Il y a une médiation par exemple qui existe à la MDPH, elle est distincte de celle-là.

Par contre, dans le processus de création du médiateur, nous n'avons pas du tout été associés ni à la définition du périmètre de la médiation à la fois en volume horaire, où on voit que finalement il y a aura une douzaine d'heures de médiation prévues par mois, ni sur la sélection du candidat. D'ailleurs, on a posé la question en Commission de savoir si les fonctions de la médiation sont des fonctions bénévoles ou des fonctions indemnisées, on nous a répondu que c'était des fonctions bénévoles, mais l'inverse ne nous aurait pas posé de problème non plus. Il fallait juste savoir ce qu'il en était.

En tout cas, comme nous n'avons pas été spécialement associés au processus en question, nous avons décidé de nous abstenir sur cette désignation, même si sur le fond vous avez compris que nous sommes plutôt dans l'idée que la médiation est une bonne chose. Mais, sur les modalités pratiques de la médiation, nous avons quelques réserves. Voilà, l'explication de notre position de vote.

Madame CAVECCHI

Très bien. Donc, abstention du Groupe de gauche. La majorité vote pour. Donc, ce sera à la majorité que cette délibération sera prise.

Adoption à la majorité

3 - Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme

3-01 Evolution de l'Appel à Projets Educatifs Innovants (APEI) proposé à l'ensemble des collègues

Madame CAVECCHI

Nous avons l'évolution de l'Appel à Projets Educatifs Innovants (APEI) proposé à l'ensemble des collègues.

Madame TINLAND,

L'appel à projets Collèges Innovants concerne tous les projets qui veulent bien s'en emparer - je le précise, puisque c'est un appel à projets. Il est proposé aux 111 collègues. Depuis plusieurs années, nous travaillons sur l'innovation pédagogique, l'objectif étant de repenser les espaces scolaires, afin de rompre avec les schémas traditionnels d'enseignement. L'appel à projets existant depuis 2017, nous avons maintenant de nombreuses salles de classe qui sont modulables avec du mobilier ad hoc, qui sont connectées, collaboratives. Nous avons de plus en plus de webTV, de webradio, de fablab et même des espaces de relaxation dans certains collèges ou encore des cours de récréation repensées avec l'aide des élèves.

Depuis 2017, nous avons accompagné une vingtaine de projets pour un budget d'un peu plus de 1 M€. Ces projets s'inspirent de recherches, en particulier d'origine anglo-saxonne et scandinave, qui sont un peu en avance sur nous dans ce domaine. Par contre, ces études démontrent l'importance des conditions physiques d'enseignement et de l'environnement scolaire sur l'acquisition des savoirs et de l'apprentissage. C'est aussi pour cela que nous nous emparons de plus en plus.

Ce rapport présente d'abord un bilan des appels à projets des années précédentes. Ce bilan nous a amenés à renforcer la phase de co-construction. Nous allons donc passer sur un calendrier bisannuel, de façon à avoir une année de co-construction avec les collèges avant la présentation au jury. Le prochain jury se tiendra en mai prochain. Il s'agit dans cette phase de co-construction d'un accompagnement beaucoup plus important et surtout de donner du sens à la fonctionnalité des espaces expérimentés, de façon à leur donner une pérennité. Il s'agit de ne pas créer des espaces et que, quelques années après, avec un changement d'équipe, par exemple, ils ne soient plus utiles. Donc, il faut pérenniser leur aménagement, leur usage. Si ceci était utile, le bilan nous a également rappelé l'importance de l'usage des outils numériques, ce qui nous a permis de créer un appel à projets Educ'Innov, créé pour développer l'usage notamment des webTV, des webradios et des fablab. Nous avons également décidé, à l'avenir, de créer des groupes de travail inspirés de la méthode Design Thinking et organisés dans les collèges, dans une approche globale centrée sur les usagers. Nous aurons notamment des experts pédagogiques issus CY Paris Université qui interviendront dans ces ateliers et nous réaliserons des visites de projets lauréats dans le Val d'Oise, mais également sur des territoires proches du Val d'Oise, de façon à s'ouvrir à tout ce qu'il se fait en la matière. Enfin, nous procéderons à une remise officielle des diplômes de l'innovation, de façon à mettre en avant les réalisations dans les collèges qui se sont emparés de cet appel à projets.

Je crois que je vous ai tout dit. Le Département investira 75 000 € pour la phase de coconstruction pour l'accompagnement des collèges et un budget de 500 000 € pour les deux années 2023-2024 pour leur mise en œuvre. Voilà, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Virginie.

Je vais rappeler qu'il y a naturellement aussi des salles de classe dans les collèges. Pardon de cet aparté.

Qui veut prendre la parole ? Non. Pas de remarques.

Je me félicite de cette avancée et de façon très officielle sur les projets d'aménagement qui permettent des relations plus sereines entre les personnes à l'intérieur du collège. Comme on sait que cela peut être parfois très compliqué.

Nous votons.

Monsieur SABOURET

Pour.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. La majorité est pour. Merci. Donc, c'est l'unanimité.

Adoption à l'unanimité

3-02 Subvention accordée à UNIS-CITE 95 et UFOLEP 95 dans le cadre de la mise en œuvre du Parcours Sport, Olympisme et Citoyenneté 95 - Signature d'une convention tripartite

Madame CAVECCHI

Il s'agit d'accorder une subvention à UNIS-CITE 95 et à UFOLEP 95 dans le cadre d'un parcours. C'est Monsieur ZINAOUI qui va nous expliquer ce dont il s'agit. Si j'en dis trop, ce n'est pas la peine.

Monsieur ZINAOUI

Merci Madame la Présidente.

Bonjour à toutes et à tous.

Comme vous le savez, la démarche olympique et paralympique portée par le Département à l'approche des JOP 2024 constitue un axe fort de la politique sportive départementale et plus généralement de l'ensemble des politiques publiques portées par l'institution. Comme l'a dit Madame la Présidente, le présent rapport a pour objet d'autoriser le versement de subventions à UNIS-CITE 95 pour 50 300 € et à UFOLEP 95 pour 4 200 € dans le cadre de la mise en place du Parcours Sport, Olympisme et Citoyenneté 95,

labellisé Impact 2024 auprès d'une vingtaine de jeunes issus de quartiers prioritaires des communes.

Ce parcours de formation et de qualification basé sur le volontariat et axé autour de la promotion des valeurs olympiques et de l'animation sportive proposera également des missions de service civique et de permettre aux jeunes concernés d'accéder en priorité aux postes de volontaires lors de l'organisation des JOP en 2024.

En conséquence, le rapport propose d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention, à intervenir avec les deux associations pour un montant total de 54 500 €, dont 70 % seront versés à la signature et 30 % à la suite d'un bilan d'activités.

Quelques précisions sur les deux associations. Il s'agit de deux associations avec lesquelles le Département a l'habitude de travailler. UNIS-CITE 95 est une association dont l'objectif est d'organiser et de promouvoir le service civique auprès des jeunes. Elle entretient de liens étroits avec le Département et répond à des problématiques relevant des thématiques de l'ensemble de l'action départementale. UFOLEP 95 est une association qui encourage une vision du sport à dimension sociale et citoyenne pour répondre aux enjeux actuels d'accessibilité de santé pour tous, de solidarité et d'engagement.

Madame CAVECCHI

Deux belles associations qui nous accompagnent souvent pour des projets dynamiques auprès des jeunes. Des remarques ? Non, pas de remarques.

Nous votons.

Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Pour.

Madame CAVECCHI

Merci. La majorité est pour. Merci beaucoup. Donc, unanimité.

Adoption à l'unanimité

**4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité
Prévention spécialisée - Logement**

4-01 Tarif des repas - restaurant administratif de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE)

Madame CAVECCHI

Il s'agit de voter un tarif pour le restaurant administratif de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE). Je me tourne vers Madame Véronique PELISSIER, notre Vice-Présidente. Véronique a la parole.

Madame PELISSIER

Merci Madame la Présidente,

Il s'agit donc des agents de notre belle Maison Départementale de l'Enfance, puisqu'elle comprend globalement entre 130 et 135 postes d'agents. La MDE est ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Donc, il y a forcément des agents qui mangent sur place, parce qu'ils s'occupent de l'éducation des enfants. Donc, il est prévu que ceux qui sont actuellement en fonction éducative mangent sur place de manière gratuite, mais il y a d'autres agents qui souhaitent aussi manger sur place, alors qu'ils ne sont pas forcément en fonction tout de suite. À ce moment-là, il est proposé de fixer le tarif du repas à 2,60 €, ce qui correspond à 51 % du forfait URSSAF. C'est un calcul qui permet d'avoir une évolution du tarif en même temps que cette évolution du forfait URSSAF.

Nous vous demandons de fixer ce montant du repas à 2,60 €. Il était à 2,50 € depuis un certain temps et aussi de fixer la gratuité des repas pour les partenaires de la MDE, soit des personnes extérieures qui interviennent pour les enfants. Donc, nous avons pensé qu'il était bon de leur offrir le repas. Ainsi, quand ils sont à la MDE, ils ont aussi la possibilité de manger.

Madame CAVECCHI

Madame PELISSIER ne prend pas part au vote.

Madame PELISSIER

Je ne prends pas part au vote, puisque je suis Présidente de la MDE.

Madame CAVECCHI

Des remarques ? Oui, Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Non, c'était juste une explication de vote. En fait, on va s'abstenir sur cette délibération. J'ai expliqué en Commission que nous n'avons pas tout compris. Nous avons compris plus ou moins que c'était lié à l'objectif d'éviter d'avoir à payer des cotisations URSSAF, donc de fixer des tarifs de manière à ne pas payer de cotisations URSSAF.

Nous n'avons pas eu véritablement la possibilité d'examiner la question de savoir si l'on aurait pu faire autrement. Donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Madame CAVECCHI

Très bien. Donc, abstention du Groupe d'opposition et la majorité vote. Merci. Et, Madame Véronique PELISSIER ne prend pas part au vote.

Adoption à la majorité

**5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces
- Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale
dans la société**

5-01 Acquisition de 14 parcelles dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Madame CAVECCHI

Nous avons l'acquisition de parcelles dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux et je donne volontiers la parole à la Vice-Présidente Madame VILLECOURT.

Madame VILLECOURT

Merci Madame la Présidente.

Chers collègues, en préambule, je rappellerai que les ENS participent à la nécessaire sauvegarde de notre patrimoine environnemental et représentent également un réel attrait pour les Valdoisiens et pour notre territoire.

La politique en faveur de la préservation des ENS est une compétence des Départements. Afin de protéger ces espaces naturels menacés par le développement urbain ou par l'absence de gestion, le Département bénéficie d'outils fonciers et financiers dédiés et notamment l'acquisition à l'amiable.

Petite précision chiffrée : dans le Val d'Oise, les ENS constituent un réseau de 50 sites allant de la simple zone de veille foncière aux sites acquis, aménagés et ouverts au public. Parmi ces ENS, 25 sont départementaux. Ce réseau couvre bien entendu des marais, des forêts, des coteaux et d'anciennes carrières. L'ensemble des sites représente bien évidemment un intérêt écologique, paysager et géologique.

Le présent rapport propose aujourd'hui l'acquisition à l'amiable de 14 parcelles réparties sur 5 ENS départementaux : la butte de Marines dans la commune du Heaulme, la carrière de Saillancourt à Sagy, le bois de Chesnay à Vétheuil, le marais de Boissy-Montgeroult à Montgeroult et enfin l'île d'Herblay à Herblay-sur-Seine.

Le premier point concerne la butte de Marines qui se situe dans le nord du Vexin et qui couvre des boisements de châtaigniers, des zones de bois humides, des sources, des mares forestières, des restes de landes, des bois de myrtilles, de vieux vergers et des fourrés très forestiers. Elle est incluse dans le site classé en 1993 : les buttes de Rosne, de Marine et d'Epiais pour des motifs paysagers. Elle fait partie des sites prioritaires du Département au titre de la politique ENS depuis 2000. Nous vous proposons d'acquérir trois parcelles sur ce site pour une surface totale de 9 876 m² au prix de 0,71 € le m², soit un montant total de 7 011,96 €, hors frais de géomètre, d'actes administratifs et notariés à la charge du Département.

Le point suivant concerne la carrière de Saillancourt, site de grand intérêt, classé en ENS départemental depuis 2016 pour ses objets géologiques datant du lutécien moyen et une végétation de forêts sur sol calcaire en raréfaction en Ile-de-France, mais aussi très intéressant pour sa flore et notamment les cinq espèces très rares et menacées dans notre région. Nous vous proposons d'acquérir cinq parcelles pour une surface totale 2 982 m² au prix de 0,50 € le m², soit un montant total de 1 491 €.

Ensuite, le bois de Chesnay est un massif forestier situé à cheval sur le département des Yvelines et du Val d'Oise. Il est reconnu d'un grand intérêt environnemental. Il est inscrit dans le réseau Natura 2000 de la Communauté européenne et classé en zone d'intérêt écologique floristique et faunistique. Il s'agit d'un site géologique exceptionnel sur lequel se trouvent de nombreuses espèces végétales rares. Ce site a été classé en ENS départemental en 1999 et 2002. Il est particulièrement intéressant pour mettre en valeur les boucles de la Seine par des points d'observation et d'en faciliter l'accès au public. Nous vous proposons d'y acquérir trois parcelles pour une surface totale de 2 649 m² au prix de 0,50 € le m² pour un montant total de 1 192,05 €.

Ensuite, le marais de Boissy-Montgeroult, classé en ENS départemental en 2004, abrite des milieux humides, boisés et non boisés, qui sont d'une grande richesse écologique, le long de la vallée de la Viosne. D'ailleurs, plusieurs chantiers de restauration écologique de ses milieux naturels ont déjà été menés par le Département. Nous vous proposons d'y acquérir deux parcelles pour une surface totale de 20 164 m² au prix de 1,47 € le m² pour un montant total de 13 711,52 €, toujours hors frais de bornage, d'actes administratifs et notariés à la charge du Département.

Enfin, le beau projet de sanctuaire de la biodiversité de l'île d'Herblay, approuvé par délibération en 2019. Je vous informe qu'un premier diagnostic écologique a révélé un potentiel favorable, voire très favorable, notamment pour la flore aquatique, les oiseaux et les libellules. Dès lors, il s'agira de mener une restauration initiale de cette île, afin de recréer des milieux humides et aquatiques, puis de la laisser évoluer naturellement sans accès au public. La Ville de Paris est propriétaire de 11 ha et les propriétaires privés de 4,23 ha. À ce jour, le Département est propriétaire depuis juillet 2021 de deux parcelles qui représentent une superficie de 3,6 ha. Nous vous proposons d'acquérir une parcelle supplémentaire pour une surface totale de 110 080 m² au prix de 1 € le m², soit 110 080 €. Cette acquisition est l'avant-dernière sur ce site. La maîtrise foncière de ces parcelles permettra d'assurer rapidement sur la quasi-totalité de la surface de l'île une maîtrise publique.

Pour conclure, l'ensemble de ces acquisitions représente une surface totale de 14,57 ha et un coût principal de 133 487,48 € financé par les produits de la taxe d'aménagement. Le coût moyen d'acquisition de l'ensemble de ces parcelles est de 0,92 € le m².

Par ailleurs, nous avons un petit rectificatif qui concerne une délibération du 28 mai 2021. Rappelez-vous, l'Assemblée départementale avait approuvé la cession par la Société d'Aménagement Foncier et de l'Etablissement Rural (SAFER) de six parcelles de bois, de prairies et de friches. Une erreur de superficie pour la parcelle cadastrée en section A396, sur Le Heaulme, impact à superficie totale, donc qui a été cédée et indiquée dans le tableau des acquisitions annexé à cette délibération. Pour autant, cela n'impacte pas le prix de vente qui était d'un montant de 14 037,20 €, pour mémoire. Il est donc proposé de prendre en compte la rectification de cette superficie de la parcelle A396 qui est donc de 3 730 m² et l'emprise totale cédée par la SAFER de 6 171 m² et donc de valider à nouveau le tableau des acquisitions relatif à cette délibération du 28 mai 2021. Voilà Madame la Présidente, ce rapport qui a pour objet de vous proposer l'acquisition en premier lieu des quatorze parcelles dans nos ENS et ensuite de prendre en compte le correctif que je viens de citer. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Céline.

C'est vraiment très intéressant et l'on s'approche de la discussion autour de la motion à travers ce rapport, puisqu'on est très concret une fois encore.

Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Monsieur SABOURET, comment votez-vous avec votre Groupe ?

Monsieur SABOURET

Nous votons pour l'extension, légère, du périmètre des ENS que vous proposez dans cette délibération.

Madame CAVECCHI

Merci. La majorité est favorable, j'espère. Oui. Merci beaucoup. Donc, unanimité.

Adoption à l'unanimité

IV. MOTIONS

Présentation d'une motion du Groupe de gauche, socialiste et écologiste relative à la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité en 5^{ème} et 2^{ème} Commissions :

- **Avis de la 5^{ème} Commission : motion rejetée**
- **Avis de la 2^{ème} Commission : motion rejetée**

Madame CAVECCHI

Comme je le disais, nous allons maintenant échanger autour de la motion présentée par le Groupe des élus de gauche, socialiste et écologiste, relative à la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité. Elle a été déposée lors de la précédente séance et présentée en Cinquième Commission le lundi 10 janvier et en Deuxième Commission le jeudi 13 janvier, avec deux avis de rejet. Je laisse la parole pour que nous écoutions cette motion. Qui nous la lit ? Monsieur BERTOLINI. Bonjour, je vous laisse la parole.

Monsieur BERTOLINI

Bonjour Madame la Présidente, chers collègues, je ne vais pas reprendre l'ensemble de la motion. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises. Je voudrais simplement reparler des discussions, en particulier de la discussion en Cinquième Commission, à laquelle j'étais présent. Le Groupe majoritaire a considéré, si j'ai bien compris, qu'il avait déjà beaucoup fait pour l'environnement, qu'il n'y avait pas grand-chose de nouveau dans nos propositions et que voter pour aurait désavoué les efforts antérieurs. En conséquence, cette motion a été rejetée.

Nous prenons acte de cette décision et je la regrette en particulier sur deux points. D'abord, le Groupe majoritaire n'a pas compris le caractère innovant de notre proposition de plan d'action contenant des objectifs chiffrés et qui visaient à permettre de classer les actions par priorité en fonction de leur efficacité et, ensuite, de permettre de faire un suivi des réductions des émissions dans le temps en fonction des actions entreprises. Nous n'aurons

donc pas de thermomètre qui nous aurait permis de mesurer si nos efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont suffisants ou non. C'est bien dommage.

Madame la Présidente, vous venez par exemple d'annoncer des objectifs pour réduire la consommation d'énergie dans les collèges, c'est très positif, nous nous en réjouissons beaucoup. Mais, est-ce suffisant ? Quel est l'impact de ces mesures ? N'aurait-il pas mieux valu faire aussi autre chose ? Par exemple une action sur les déplacements n'aurait-elle pas été plus intéressante ? Ce sont toutes ces questions sur lesquelles nous aurions aimé avancer et c'est pour cela que nous aurions aimé pouvoir mesurer ces impacts dans le futur.

Malheureusement, nous allons donc continuer à prendre des mesures en aveugle, au cas par cas, sans aucune idée de savoir si nous sommes sur la bonne trajectoire et si nos priorités sont les bonnes.

C'est particulièrement dommageable dans un contexte où l'urgence est de plus en plus insistante et c'est le deuxième point que je voudrais rappeler. Selon le GIEC, 50 % à 70 % des leviers d'action pour réduire nos émissions se situent au niveau local ou régional. Le Département du Val d'Oise est donc réellement un des acteurs majeurs dans cette lutte contre le réchauffement climatique, et ce d'autant plus dans un contexte où nous savons que l'Etat ne respecte pas ses propres engagements, comme le souligne le Conseil d'Etat dans une décision qu'il a prise il y a quelques mois, l'été dernier.

Dans ce contexte, nous regrettons particulièrement que le Département ne prenne pas ses responsabilités face à cette urgence. Je rappelle le message principal des scientifiques qui nous disent que nous ne pouvons plus continuer à faire « comme d'habitude ». Je regrette que le Groupe majoritaire n'ait pas compris ce message et se satisfasse de ce qu'il a fait jusqu'à maintenant.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur BERTOLINI pour la présentation de cette motion et des raisons de sa présentation.

Comme le fait le Département du Val d'Oise, chaque collectivité prend à son niveau, et dans tous les sujets qui la concernent, des décisions qui petit à petit font avancer les choses par rapport aux questions que vous venez de poser.

L'urgence climatique existe, mais le Département du Val d'Oise n'a pas attendu pour agir et a pris des décisions. C'est concrètement qu'il s'engage, et l'on vient de le voir encore, pour la défense de l'environnement. C'est une priorité aussi pour nous. Même des gens de la majorité de droite que nous sommes ont aussi cette priorité.

Pour le logement, par exemple, vous avez Val d'Oise Habitat qui engage chaque année un vaste programme de rénovation énergétique avec suppression en cours de tous les logements passoires qui sont classés dans les catégories les plus basses - E, F, G - et basculement au moins dans la catégorie C ou D du diagnostic de performance énergétique. Aujourd'hui, cela concerne plus de 4 000 logements et, d'ici 2024, les choses vont avancer encore.

Pour le Département, Programmation Pluriannuelle d'Investissement sur nos bâtiments, nous en avons parlé tout à l'heure, avec un volet de rénovation énergétique de notre patrimoine qui est inclus. Aujourd'hui, nous avons trente bâtiments en cours de diagnostic. Nous avons parlé des restructurations des collèges, elles tiennent systématiquement compte de cette problématique d'économie d'énergie, et ce avec une enveloppe moyenne annuelle de 25 M€.

La mise en place du Programme Val d'Oise Rénov' pour conseiller gratuitement tous les Valdoisiens, ce qui n'a pas été simple à mettre en place, et les entreprises du petit tertiaire privé sur leurs travaux de rénovation énergétique.

En ce qui concerne les mobilités, le Département verdit sa flotte de véhicules, c'est-à-dire que nous introduisons au fur et à mesure des voitures électriques et des voitures hybrides. Nous déployons aussi des bornes, parce que c'est bien gentil d'avoir des voitures électriques, mais si nous n'avons pas les bornes pour les recharger, cela ne va pas fonctionner. Donc, sur les propriétés départementales, l'installation de bornes de recharge électrique se déploie au fil du temps.

Le Plan Vélo, 17,3 M€ prévus de 2020 à 2022 avec des objectifs qui sont principalement :

- développer de nouvelles infrastructures cyclables ;
- améliorer la connexion avec les principaux points d'attractivité du territoire ;
- garantir la sécurité des usagers, ce n'est pas rien à vélo ;
- équiper 100 % des collèges en stationnement vélo et en trottinette d'ici 2027 ;
- fin 2022, plus de 20 km de pistes supplémentaires auront été créés.

Vous savez que notre souhait - nous en avons souvent parlé ici - est un maillage fin avec un travail de partenariat avec les collectivités que sont les intercommunalités et les communes. Aujourd'hui, nous avons plus de 980 km de pistes de vélo qui existent en Val d'Oise et nous soutenons aussi le Plan RER-vélo de la Région. Le Département travaille aussi en lien étroit avec les usagers, comme le collectif Vélo Ile-de-France.

Nous développons aussi :

- l'économie circulaire et le recyclage, avec l'intégration de matériaux recyclés dans les enrobés de voirie, aussi souvent que possible ;
- le soutien aux associations d'insertion pour la récupération et le don de matériel, notamment le matériel informatique ;
- la création d'une bourse d'échange de matériel entre collèges ;
- la collecte de biodéchets, aussi en cours sur les collèges. Cela dépend aussi de la volonté des équipes dans les collèges.

Au sujet de la protection de l'environnement, il y a le sanctuaire de la biodiversité et la politique des ENS. Céline VILLECOURT l'a dit tout à l'heure, notre politique autour des ENS a 20 ans : cela ne date pas d'aujourd'hui. Nous participons à la préservation de quarante-sept ENS locaux, départementaux - ce qui correspond à 223 ha pour 25 d'entre eux - et régionaux. Une veille foncière avec des zones de préemption pour protéger et dire : attention, là, préemption ENS. Sur les 25 ENS départementaux, il s'agit là de 2 218 ha de bois, de coteaux, de carrières et de marais. Céline VILLECOURT l'a dit tout à l'heure, un acte inédit, exemplaire : la sanctuarisation de l'île d'Herblay-sur-Seine, 15 ha. C'est unique en France, il faut le dire, nous pouvons en être fiers. L'acquisition foncière est en cours d'achèvement pour janvier et le lancement en cours de la maîtrise d'œuvre.

Soumise au vote le 17 décembre dernier, notre politique agricole renouvelée va :

- accélérer la transition écologique en Val d'Oise ;
- aider à la conversion bio ;
- étendre nos aides directes pour soutenir la diversification des productions ;
- soutenir davantage le développement des circuits courts. Nous savons que c'est important ;
- favoriser la préservation des terres agricoles ;

- aider à l'installation de jeunes agriculteurs. Pour eux, c'est parfois compliqué ;
- soutenir l'investissement matériel pour créer des légumeries et utiliser dans nos collèges les légumes ainsi préparés ;
- soutenir l'ouverture d'espaces de vente directe à la ferme ;
- subventionner pour acquérir des matériels nécessaires à la diversification. Nous le votons ici régulièrement ;
- élargir nos aides aux arboriculteurs et aux viticulteurs.

A la Direction de l'environnement, nous allons recruter un agent pour suivre spécialement cette ruralité et l'agriculture.

Ensuite, il y a aussi les aides directes aux exploitants. Depuis le début de 2020, c'est plus de 25 000 €, auxquels s'ajoute un fonds d'aide de 95 000 € en soutien aux exploitants, dont l'activité a été fortement impactée - vous le savez - lors des confinements. Un fonds d'aide de 250 000 € aux exploitations impactées par le gel d'avril de l'année dernière. D'ailleurs, je me souviens que l'opposition avait voté contre.

Le partenariat avec Waze pour promouvoir les producteurs locaux pour avoir des circuits rapides.

La plantation d'une forêt de 1 350 ha, excusez-moi du peu, on en a déjà parlé, mais cela vaut la peine de le redire. C'est là aussi un projet jamais vu en France depuis plus de 400 ans. Une trentaine d'hectares ont déjà été plantés en deux ans, soit 300 000 arbres. Cette forêt est une volonté commune. Il n'y a pas que le Département ; au-delà des étiquettes politiques, il y a le Syndicat mixte d'aménagement - dont nous avons parlé tout à l'heure -, la Communauté d'agglomération Valparisis et les Communes de Méry-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône, Bessancourt, Taverny, Herblay-sur-Seine, j'espère ne pas en avoir oublié. Nous aménageons une forêt emblématique et résiliente pour les siècles à venir. Localement, la forêt sera - il faut que les arbres poussent - un poumon vert en Val d'Oise. Pour le moment, ces petits arbres se portent bien. Nous les surveillons de près : nous disons une pouponnière, une pépinière ? Monsieur SABOURET, vous qui recherchez beaucoup de choses, dites-moi, peut-être pouvez-vous nous aider. Globalement, disons fièrement que cette forêt renforcera la couronne verte de l'Ile-de-France.

Concernant le bruit dans l'environnement, nous parlerons dans très peu de temps de la création en cours de notre Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour réduire l'exposition au bruit en Val d'Oise et améliorer le bien-être des Valdoisiens et leur cadre de vie.

Sur la lutte contre les dépôts sauvages, il y a l'aide départementale à la résorption des dépôts sauvages avec l'évacuation des déchets et les aménagements qui visent à prévenir tout nouveau dépôt.

Sur le changement climatique, la signature de la Charte d'engagement a contribué à la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, approuvée en 2017.

Pour la faune sauvage, le projet assez unique de création d'un Centre départemental de soins à la faune sauvage en Val d'Oise.

Je n'ai pas de grande phrase, parce que je ne sais pas faire de grandes phrases. Par contre, je sais mettre en branle, avancer sur des projets concrets et, quelque part, je pense que notre Département n'a pas à rougir de sa participation à la protection du climat pour faire avancer les choses. Voilà ma réponse, chers collègues.

Monsieur SABOURET

Peut-être que Monsieur Pascal BERTOLINI aimerait réagir aussi. Je souhaitais réagir à vos propos, pour dire que c'est dommage, parce que je pense que c'est un vrai sujet sur lequel on aurait pu avoir un beau débat. C'est dommage que nous ne puissions pas le faire en direct. Nous le faisons lors de cette séance, c'est le hasard du calendrier et le fait que nous n'avons pas pu l'examiner lors de la séance précédente pour une raison procédurale. Je pense que c'est une occasion ratée. L'objet de cette motion est de dire que, symboliquement, le Département du Val d'Oise déclare l'urgence climatique, comme l'ont fait d'autres Départements. L'objet de cette motion n'est pas de dire que rien n'est fait en matière de politique environnementale dans le Département. Néanmoins, le débat est absolument fondamental entre élus, et finalement nous défendons des positions qui ne sont peut-être pas tout à fait les mêmes, parce que le curseur que l'on souhaite mettre n'est pas au même endroit. Aujourd'hui, la réponse à l'urgence climatique, aux désordres environnementaux constatés de plus en plus forts nécessitent d'agir - vous l'avez dit -,

mais nécessitent que nous ayons un débat sur les leviers et la force que nous mettons sur ces différents leviers. Vous avez fait une énumération des différentes actions. Les ENS étaient le dernier dossier vu tout à l'heure, je vous rappelle que les ENS sont une compétence obligatoire du Département, donc nous avons 223 ha d'ENS, très bien. Face à une compétence obligatoire, la question est : que faisons-nous de plus que ce qui nous est imposé aujourd'hui ?

Madame la Présidente, dans votre présentation, vous nous avez rappelé 25 M€ de travaux pour les collègues. Ces travaux ne sont pas uniquement centrés sur la rénovation énergétique ou sur l'optimisation du chauffage. Nous l'avons examiné tout à l'heure, nous l'avons bien vu dans la liste des travaux réalisés : une partie assez importante de cette enveloppe n'est pas orientée sur le chauffage ou l'amélioration de l'isolation des bâtiments.

Malheureusement, dans ce débat, j'ai quand même l'impression qu'il y a une confusion entre d'une part des dispositifs vraiment orientés pour accompagner ou mettre en œuvre la transition énergétique, la transition environnementale qui est urgente et sur laquelle il faut vraiment changer de braquet, et d'autre part un certain nombre d'actions que nous pouvons rattacher - c'est un peu du *greenwashing* - à cette question environnementale.

J'en veux pour preuve la tribune que vous avez faite dans le dernier magazine du Conseil départemental, où je vois une preuve de confusion dans les esprits. Vous dites : on fait une politique environnementale au Département et vous donnez comme exemple l'aide apportée, à la suite du gel, à des arboriculteurs dans le Département du Val d'Oise. Or, c'est une aide économique. C'est très bien d'avoir de l'arboriculture. Je suis très favorable à la fois à l'arboriculture et au maraîchage. Et, je pense que, si l'on veut faire évoluer notre paysage agricole dans le Département, il faut maintenir de l'arboriculture. Nous étions un territoire où il y avait beaucoup de vergers dans le passé. Nous étions un territoire où il y avait aussi passablement de maraîchage et, aujourd'hui, il n'y en a quasiment plus. Je pense qu'il faut être très courageux aujourd'hui pour être arboriculteur ou pour être maraîcher. C'est comme pour être éleveur, d'ailleurs on a très peu d'éleveurs dans le département. Je pense que les éleveurs aussi, il faudrait chercher à en réimplanter, à en réinstaller, parce que cela contribue à la diversification de l'activité agricole. Vous faites une confusion dans votre tribune : aider les arboriculteurs touchés par le gel, ce n'est pas

une aide environnementale, c'est une aide économique. C'est très bien de faire une aide économique, mais cela ne contribue pas à la politique environnementale.

Ce qui me gêne un petit peu dans les réponses apportées est que, finalement, cela contribue à cette confusion autour de l'action en matière environnementale. Je pense que ce débat se prolongera. Réellement, je pense que c'est une opportunité qui est ratée aujourd'hui en refusant de voter cette motion qui, somme toute, aurait pu nous permettre d'avoir un consensus. Il y a une urgence écologique évidente et, si le Département l'avait affirmé à l'occasion de cette motion, je pense que nous aurions progressé, nous aurions permis d'avancer dans la voie d'une prise de conscience plus forte. Voilà ce que je voulais dire ce matin.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur SABOURET.

Monsieur PUEYO

C'est juste pour réagir aux propos de Monsieur SABOURET. Excusez-moi, mais c'est vous qui n'avez rien compris. Une aide économique qui aide des agriculteurs à maintenir leur exploitation est évidemment une aide écologique. L'écologie, ce n'est pas planter des fleurs, ce n'est pas seulement planter des arbres et la politique du Département est efficace, parce qu'elle est multiple. On ne parle plus d'écologie, on parle de développement durable. Cette aide est exactement du développement durable. Nous laissons des maraîchers durablement sur notre territoire. Couper en morceaux des politiques en disant : cela est écologique et cela ne l'est pas, parce que nous agissons sur un collège où nous agissons économiquement. Quand nous mettons dans nos politiques sociales et quand nous mettons dans nos appels d'offres des clauses sociales, c'est du développement durable, c'est permettre à des Valdoisiens dans des situations personnelles socialement compliquées de rebondir, c'est forcément du développement durable.

Je suis désolé, mais nous sommes sur le fond du sujet. Une aide économique qui soutient des arboriculteurs pour maintenir leur activité économique, cela maintient du paysage, cela maintient des emplois, cela maintient les circuits courts, parce que si les circuits courts ferment, on peut toujours aller les chercher ailleurs, mais on ne les aura plus. Donc,

là, nous ne sommes pas du tout d'accord et cela confirme que nous n'avons pas à voter votre motion, parce que nous ne sommes pas d'accord sur le fond.

Madame CAVECCHI

Merci. Monsieur Patrick HADDAD pour trois minutes.

Monsieur HADDAD

Je n'aurais pas besoin de 3 minutes. C'est un sujet transversal, mais il y a des actions qui sont plus ou moins impactantes en la matière et l'on ne peut pas tout mettre sur le même plan. Je pense que c'est une des philosophies de la motion que nous présentons ici et de la remarque que Monsieur SABOURET.

Il y a juste un point sur lequel j'aimerais insister, parce que je pense qu'il est totalement structurant dans notre Département en termes de projets : ce sont les mobilités. Cette motion parle de favoriser les mobilités douces en particulier. Nous allons devoir reparler à ce sujet de l'Avenue du Parisis. Voilà, je ne fais qu'ouvrir le débat, mais nous allons devoir nous en reparler assez rapidement, parce que les mobilités douces et l'Avenue du Parisis, je ne suis pas sûr que ce soit totalement compatible. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci à vous. Urgence climatique et je m'arrêterai là. Vous n'êtes pas à la manœuvre, mais quand on refuse le nucléaire et qu'on ouvre des mines à charbon ou qu'on remet en exploitation des mines à charbon, c'est quand même assez bizarre. Je m'arrêterai là.

Je pense que nous avons échangé sur le sujet et je vous en remercie.

Nous votons cette motion. Monsieur SABOURET, j'ai bien compris que vous étiez pour.

Monsieur SABOURET

Nous avons présenté cette motion, donc l'ensemble des membres de mon groupe vote pour.

Madame CAVECCHI

La majorité vote contre, si tout le monde en est d'accord. Très bien. Merci beaucoup.

Refus à la majorité

La séance est terminée. Merci à toutes et à tous. Je suis désolée que nous ne puissions pas nous retrouver. Nous allons essayer d'avancer pour tous nous retrouver ensemble dans nos prochaines réunions. Si cela est faisable, nous le ferons.

A bientôt. Bonne journée à tout le monde.

Fin de la séance à 11 h 50.